

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024 à 20 Heures 30

PV DE SÉANCE

(Article L 2121-23 du CGCT)

<u>PRÉSENTS</u>: MM. SARRAU – ROUGÉ – Mme PILON – MM. SOULASSOL – Mme GERAUD – MM. ROY – ANTIPOT – Mme PUBILL – M. TETREL – Mme MARTIN – MM. CAVANIÉ – RIVES – Mmes MOIZAN – VICENT – M. ROBERT – Mmes CHAMBREUIL et TABONET MAURY.

Excusée/Pouvoir: Mme CERTAIN a donné pouvoir à M. SARRAU.

Absent: M. ANDREASSIAN.

Secrétaire de Séance : Madame PUBILL.

ORDRE du JOUR

- 1. PV de la Séance du Conseil Municipal du 18 Décembre 2023,
- 2. Inscription au Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique 2024,
- **3.** Soutien à la candidature de la Commune de Pechbonnieu pour accueillir la construction d'un nouveau lycée dans le Nord Est Toulousain,
- **4.** Débat sur la politique générale de la Commune organisé en application de l'Article L.2121.19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **5.** Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le Cadre de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **6.** Questions diverses.

.../... (page 2 – suite)

1 – PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2023

Le Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 18 Décembre 2023 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil Municipal.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'adopter le Procès-Verbal de la Séance du 18 Décembre 2023.

2 - INSCRIPTION AU CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique sont des contrats conclus entre l'État et le porteur du contrat, le PETR Pays Tolosan, afin de promouvoir les ruralités dynamiques, innovantes et solidaires.

Chaque contrat s'articule, dans une logique de projet de territoire, autour des 3 axes déclinés en 9 mesures :

- Enjeu 1 : Améliorer et préserver un cadre de vie attractif,
- Enjeu 2 : Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique,
- Enjeu 3 : Soutenir une économie responsable en coopération avec les territoires voisins.

Monsieur le Maire propose d'inscrire l'opération « Construction d'un nouveau groupe scolaire et restructuration du groupe scolaire existant » qui répond aux enjeux du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique signé par le PETR Pays Tolosan.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 3 967 800 €uros.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander l'inscription de cette opération à la maquette de programmation 2024 du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique du PETR Pays Tolosan et de déposer auprès des services de l'État une demande d'aide au taux le plus haut.

Après l'exposé de Monsieur le Maire :

Les questions suivantes sont posées :

Monsieur Jérôme ROBERT : On voudrait savoir quel montant ça pourrait représenter et si on avait la subvention la plus favorable.

Monsieur le Maire : c'est surtout pour avoir une bonification par rapport aux demandes de subventions qu'on a faites. Le fait de se placer, disons, d'avoir un label permet d'avoir une bonification au niveau des subventions. Il n'y a pas de chiffre particulier mais cela peut faire + 5% de bonification.

Monsieur Jérôme ROBERT : Cela ne fonctionne pas selon un barème précis.

Monsieur le Maire : C'est nouveau, ce type de contrat s'appelait Contrat de Relance pour la Transition Ecologique, le terme a changé, c'est maintenant contrat pour la réussite écologique. L'état classe des projets, il peut doter la commune dans le cas le plus classique, c'est la DETR (dotation aux équipements des territoires ruraux), ou alors, il pourrait décider en fonction de ses enveloppes, nous mettre sur le DSIL (dotations de soutien aux investissements locaux) ou alors il y a aussi le Fond Vert pour lequel ils ont ouvert des lignes de crédit par rapport aux objectifs écologique.

.../... (page 3 – suite)

Madame Anne-Sophie PILON : Disons que les demandes de subventions s'inscrivent souvent maintenant dans les appels à projet comme le projet pour l'école qui est vertueux, cela augmente la faveur aux projets, on conforte nos demandes.

Monsieur Jérôme ROBERT : Et ça, c'est de l'argent, quand on dit PETR, parce que moi, j'associe cela plutôt à un côté européen.

Madame Anne-Sophie PILON: la DETR ou le PETR? Le PETR, c'est simplement la boîte aux lettres pour déposer les dossiers, ce n'est pas un organisme qui finance. C'est un organisme qui sert d'intermédiaire pour tous les contrats de l'État, de la région et de l'Europe.

Monsieur Jérôme ROBERT : Est-ce que cela veut que c'est le GAL qui va décider ou pas ?

Madame Anne-Sophie PILON: non, pas dans ce cas-là. Le GAL c'est pour les fonds Leader.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- √ d'accepter l'inscription de l'opération « Construction d'un nouveau groupe scolaire et restructuration du groupe scolaire existant » à la maquette de programmation 2024 du Contrat pour la Réussite et de la Transition Écologique du PETR du Pays Tolosan,
- √ de déposer un dossier de demande de financement auprès des services de l'État,
- √ de mandater Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération

3 – <u>SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE PECHBONNIEU POUR ACCUEILLIR LA</u> CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU LYCÉE DANS LE NORD EST TOULOUSAIN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir la candidature de la Commune de Pechbonnieu pour accueillir un nouveau lycée dans le Nord Est Toulousain sur notre territoire.

Cette dernière a fait le vœu de sa candidature auprès de la Région Occitanie après un appel de cette dernière à la candidature.

Monsieur le Maire : Comme on l'avait évoqué, la commune de Pechbonnieu a déposé sa candidature, pour le moment nous n'avons pas eu de demande officielle de sa part mais ça ne saurait tarder. Donc ils souhaitent recueillir le soutien des communes voisines. Je pense que c'est une bonne chose d'indiquer que notre commune soutient cette candidature sachant que plus cette candidature sera portée par les communes, plus il y aura de chances de succès. Je pense qu'au niveau de la CCCB, il y aura également une motion de soutien.

Après l'exposé de Monsieur le Maire :

Les questions suivantes sont posées :

.../... (page 4 – suite)

Madame Carole VICENT: Est-ce qu'on connaît les autres communes candidates?

Monsieur le Maire : Non mais je pense qu'à ce jour il y a la commune de Bruguières mais il peut y en avoir d'autres.

Madame Géraldine CHAMBREUIL : Quand on parle de faire toutes les démarches nécessaires, c'est quoi le type de démarche ?

Monsieur le Maire : Cela peut être dans ce cas-là une motion de soutien ou tout simplement notre délibération que nous allons transmettre à l'État, à l'Inspection académique et à la Région car c'est elle qui va décider. C'est de s'inscrire dans la démarche. On reviendra vers vous car s'il y a des soutiens qui engagent des participations ou des choses comme cela. Je ne crois pas pour l'instant, on en reparlera.

Monsieur Jérôme ROBERT : Tu as une idée de la localisation ? Cela a été évoqué ? J'imagine que s'il y a une ébauche de candidature, ça a été déterminé.

Monsieur le Maire : Je sais à peu près où c'est mais je préfère que cela soit Pechbonnieu qui nous envoie un plan, c'est à eux de communiquer. Je me suis permis d'anticiper car nous avions le conseil. Nous n'avons pas eu le dossier, c'est une démarche orale. Ceci dit, le dossier a été déposé.

Madame Anne-Sophie PILON : il y a eu un article dans la Dépêche mais pas une annonce officielle.

Monsieur Laurent TETREL : Ce nouveau lycée, il va couvrir quel territoire, il est censé couvrir quelle zone ?

Monsieur le Maire : La carte scolaire découle de l'implantation du lycée, tant que le lycée n'est pas défini, il n'y aura pas de carte scolaire. On a eu le précédent avec le lycée de Gragnague qu'on avait soutenu. L'inspection académique tient compte des effectifs proprement dit des différentes communes et suivant les effectifs elle détermine qui prendre et donc nous n'avons pas été dans la carte scolaire du lycée de Gragnague comme Montberon, Pechbonnieu alors que Castelmaurou et Rouffiac ont été retenus.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- √ VOTE la proposition de soutenir cette candidature pour accueillir un nouveau lycée sur notre territoire,
- ✓ CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des instances concernées.

.../... (page 5 – suite)

4 – <u>DÉBAT SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE ORGANISÉ EN APPLICATION DE</u> L'ARTICLE L.2121.19 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire :

Ce débat sur la Politique générale de la commune découle des dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Au cours de cet exercice, nous souhaitons faire le point sur l'avancée des projets que nous avons engagés dans l'exercice de notre mandat.

Notre action est organisée autour de quatre grandes thématiques qui résument les axes principaux de nos engagements :

- **Axe 1 Education et jeunesse** : donner un cadre confortable et fonctionnel à nos enfants pour favoriser leurs apprentissages.
- Axe 2 Action sociale et solidarité : écouter, soutenir et accompagner les plus fragiles et nos Aînés.
- Axe 3 Cadre de vie et environnement : préserver et valoriser la qualité de notre cadre de vie.
- **Axe 4 Vie associative, culture et communication** : maintenir un tissu associatif, sportif et culturel dynamique. Créer du lien entre les Labastidiens.

En somme, ces quatre axes de notre politique générale reflètent notre volonté de travailler pour le bien commun du village et de ses habitants, tout en préservant un cadre de vie agréable et en renforçant les liens sociaux.

Dans cette présentation qui n'a pas de cadre juridique précis, nous gardons à l'esprit le souci de clarté et de responsabilité.

Afin de poser les bases et parce que nous sommes en Conseil Municipal, je précise que c'est le règlement intérieur de ce même Conseil qui va donc s'appliquer, notamment pour l'organisation des prises de parole.

Ce débat va se dérouler de la façon suivante : une présentation orale suivi d'un temps d'échange entre élus pour chaque axe. Aussi je vais vous demander à tous d'être concis dans vos interventions et de respecter un temps de présentation et d'échange d'une heure et demie pour ce débat de politique générale.

Pour commencer, un point sur l'évolution de la population suite aux dernières données transmises par l'INSEE :

- La population légale en vigueur à compter du 1

 janvier 2024 s'élève à 1 997 habitants, soit en légère régression (3 habitants de moins) par rapport au nombre d'habitants en vigueur au 1

 janvier 2023 qui s'élevait à 2 000 habitants.
- Pour analyser les évolutions de population, il est recommandé de le faire sur des périodes d'au moins six ans. Pour une telle période de six ans, sur les six dernières années, l'évolution de population est de 100 habitants soit une moyenne d'évolution de 17 habitants de plus par an; en %, cela correspond à une évolution de 0,8% par an (très inférieure aux évolutions des communes de l'agglomération toulousaine, de nos communes voisines et notamment à une commune très proche dont l'évolution a été de 5,6%.
- Cette quasi-stabilité est liée à la typologie de l'habitat sur notre commune où on observe que plus de 80 % des logements sont occupés par des propriétaires, ce qui induit à terme, un vieillissement de la population.

.../... (page 6 – suite)

 Malgré les constructions récentes, le nombre modéré de naissances enregistrées ces 3 dernières années (17 en moyenne) engendre des incertitudes, déjà soulignées l'an dernier, sur le maintien à terme du nombre de classes dans notre école...

Concernant les finances de notre commune, bien évidemment, notre budget de fonctionnement est impacté par l'inflation et en particulier par les fortes augmentations des prix de l'énergie. Depuis 2020, nos factures d'énergie ont ainsi augmenté de plus de 38 000 € (soit + de 50 %), et nous savons que les prix unitaires des différents modes d'énergie ne sont pas encore stabilisés.

Concernant les recettes 2024, la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation que verse l'Etat aux communes, ne sera pas revalorisée à hauteur de l'inflation, mais à moins de la moitié de cette inflation.

Au cours de l'année 2023, nous avons fait preuve d'une particulière sobriété pour amortir les conséquences néfastes des bouleversements liés à l'inflation sur l'autofinancement de la commune et, par conséquent, sur les projets d'investissement de la commune.

En matière d'investissement, nous initions les projets avec réflexion et avec une attention permanente de maîtrise des finances locales.

En effet, dans une commune de dimension modeste comme la nôtre, les moyens ne sont pas extensibles. Il faut donc prioriser, anticiper, évaluer et planifier les projets à la hauteur de nos capacités financières.

C'est pourquoi nous sollicitons les subventions de partenaires essentiels tels que l'Etat, le Département, la Région et l'Europe ainsi que la CAF et l'ADEME. Ils nous permettent ainsi de limiter le reste à charge de la Commune.

Ces éléments étant rappelés, nous allons vous présenter un à un les quatre axes précédemment énoncés. Je cède la parole à Monsieur Christian ROUGÉ pour l'éducation et la jeunesse.

AXE 1 : EDUCATION ET JEUNESSE

Monsieur Christian ROUGÉ:

Education et affaires scolaires

" Donner un cadre confortable et fonctionnel à nos enfants pour favoriser leurs apprentissages "

2024, après la concertation et les études, l'action

En continuité avec notre présentation de l'année précédente, 2024 sera l'année où nous allons passer de la phase papier à la phase réalisation. 2023 a été l'année de définition et de choix du projet, nous œuvrons pour que 2024 soit l'année du début de la construction.

Rappelons les points essentiels de cette année écoulée :

- L'organisation du concours d'architecte au printemps avec :
 - La tenue d'un comité technique composé des directions du groupe scolaire et périscolaire et de représentants de la Mairie, comité chargé d'appréhender avec l'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage, les propositions des trois cabinets d'architecte.

.../... (page 7 – suite)

• La tenue d'un jury qui a retenu à l'unanimité, le projet de l'agence COUSY Architectes. Entretemps, nous avons consulté les conseils et organismes financiers pour ébaucher le financement : Banque des Territoires, Haute-Garonne Ingénierie, la Banque Postale...

- > L'automne a été occupé par des allers retours avec l'équipe de maîtrise d'œuvre afin d'ajuster les plans, et après présentation aux utilisateurs, d'intégrer leurs observations.
- Une entreprise a été missionnée pour faire un état des lieux des réseaux et plusieurs organismes d'étude procèdent aux relevés des configurations existantes ainsi qu'aux études de sol concernant son aptitude à une exploitation géothermique.

Dans le droit fil de ce qui avait été annoncé lors de la présentation en janvier 2023, maîtrise des coûts, mutualisation des espaces, enjeux opérationnels et environnementaux, nous avons demandé les ajustements d'aménagements souhaités par les utilisateurs ou guidés par la maîtrise des coûts. En effet, le coût prévisionnel des travaux est de 3 598 975 € à comparer au coût de 2 967 000 € présenté à l'appréciation du jury. Pour atténuer les effets de cette mauvaise surprise, nous avons décidé de sortir du projet le parking et ajusté quelques prestations intérieures. Pour l'instant, nous restons en phase avec le tableau de marche : permis déposé, dossier de consultation des entreprises début février pour un démarrage des travaux à l'été 2024.

Budget de fonctionnement : une augmentation conséquente

En 2023, le budget de fonctionnement a été engagé à hauteur de 23 400 € soit 5 800 € de plus que l'exercice précédent. Avec l'explosion des coûts des matières et de l'énergie pour le transport, la dépense est nettement plus élevée que les années précédentes. Le poste du transport a été complètement utilisé ainsi que le poste des fournitures scolaires.

Nous avons subi une très forte augmentation des repas de la cantine, de + 14%. Pour mémoire, le budget communal a absorbé la moitié de cette hausse.

Concernant l'entretien et la maintenance régulière du groupe scolaire, nous avons effectué :

- Le renouvellement des vidéoprojecteurs de l'élémentaire ;
- Le déploiement d'un nouveau réseau de téléphone ;
- La pose d'un portillon avec visiophone à l'entrée de la maternelle;
- L'entretien et la remise en état de divers équipements (jeu de cour, tableau dans les classes, unités de ventilation de l'école maternelle et de l'ALAE, contacteurs des pompes à la chaufferie, etc.).

Pour 2024, nous envisageons de :

- Changer le photocopieur de la maternelle ;
- Remplacer le four de la tisanerie ;
- Renouveler une partie du parc à vélos ;
- Effectuer divers travaux de maintenance (chaufferie, moquette de l'aire de jeux extérieur, etc.) Concernant le fonctionnement, le budget de l'école pour 2024 sera en forte progression pour tenir compte de l'inflation élevée. Nous aurons aussi à financer les séances de piscine, comme d'habitude. Il est aussi à noter que le budget des services d'animation pour 2024 augmente en dépit des changements amenés par la mise en place de la nouvelle Convention Territoriale Globale (prise en compte de la ½ heure méridienne avec effet rétroactif au 1er janvier 2023 et augmentation de la Prestation de Service).

.../... (page 8 – suite)

Madame Carole VICENT:

Enfance et jeunesse

"Écouter les jeunes, leur permettre de s'investir et de participer à la vie de la collectivité"

Plusieurs structures et actions sont en place pour accueillir la jeunesse de notre commune

1. Les tout-petits (0 à 3 ans) :

- Le vendredi des Petiots : Rendez-vous intergénérationnel mensuel organisé par la médiathèque de notre village et animé par un groupe d'aînées bénévoles : les Tantines.
- Spectacle pour l'ALSH et les assistantes maternelles : l'ALSH organise chaque année un spectacle pendant les vacances de la Toussaint ou de février et y invite désormais les assistantes maternelles avec leurs petits.

2. Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil municipal des Jeunes, lancé en septembre 2021 par la Mairie et épaulé par l'équipe d'animation, a pour objectif de faire découvrir les processus de la démocratie locale, et de rendre possible la participation des enfants et des jeunes de Labastide à la vie de la commune. Les conseillers ont pour mission de monter des projets pour lesquels ils ont été élus, d'assister aux commissions cantine et aux commémorations.

Le jeudi 20 octobre 2022, de nouvelles élections se sont tenues avec quelques nouveautés pour ce mandat :

- o Le nombre d'élus est passé de 4 à 6,
- o La durée du mandat est passée de 1 an à 2 années qui s'avèrent nécessaires pour mettre en place les projets et avoir, parmi les élus des représentants de collégiens. En effet, les CM2 restent élus pour leur année de 6 ème ;
- o Plusieurs nouveaux projets ont été mis en œuvre cette année :
 - Un cahier de suivi des menus a été mis en place à la cantine. Chaque jour, à tour de rôle, les conseillers marquent les observations et les remarques du menu. Ce cahier nous est précieux pour préparer les commissions cantine.
 - Cette année, le CMJ a organisé la collecte de jouets pour le Secours Populaire. Nous avons placé avec les enfants des affiches à l'ALAE et à la médiathèque, puis les jeunes conseillers sont intervenus auprès de leurs camarades pour leur expliquer en quoi consistait la collecte, pourquoi donner, et les précautions à prendre comme de donner des jeux, jouets ou livres en bon état. Nous avons eu beaucoup de dons et avons été chaleureusement remerciés par les bénévoles du Secours Populaire de Cépet.
 - Le CMJ était présent au Marché de Noël de l'ALAE pour donner un coup de main, notamment pour servir les boissons et le goûter.
 - Le CMJ organisera cette année encore une matinée de suivi des hirondelles avec un bénévole de la LPO. Notre commune est désormais enregistrée sur le site de la LPO et participe de ce fait au suivi national des populations d'hirondelles. Pour aider ces oiseaux, la Mairie fera bientôt l'acquisition de nids-préfabriqués et avec l'accord des riverains, les installera Rue Jean Pascal et Rue le Not.
 - Nous aimerions organiser une nouvelle exposition de « C'est toi l'artiste! » en partenariat avec le CAJ et l'ALAE pour montrer cette année encore les talents artistiques des Labastidiens.

3. L'ALAE - ALSH - CAJ

ALAE : Chaque jour, des animations sont proposées sur le temps du déjeuner et durant le temps d'activité périscolaire. Les enfants participent activement à ces activités. La programmation se fait de vacances à vacances.

ALSH : La fréquentation est en augmentation avec une moyenne de 40 à 45 enfants pour les premières semaines de vacances. Concernant la programmation, l'équipe d'animateurs propose de travailler autour d'un thème par vacances. Une sortie par semaine est organisée ainsi que des séjours tous les étés.

CAJ: Une très bonne fréquentation les mercredis après-midi, les vacances fonctionnent également bien. Les chantiers jeunes sont très appréciés. Pendant les vacances, le CAJ organise une soirée par semaine. Les sorties proposées sont toujours complètes, et se font parfois en collaboration avec d'autres centres.

Des séjours sont régulièrement proposés et sont très demandés. Aussi, une réflexion est en cours pour augmenter le nombre de places et créer de nouveaux partenariats avec d'autres structures.

Enfin, sur notre commune, a été mis en place le dispositif "Les promeneurs du Net ". Il s'agit d'une personne présente sur les réseaux sociaux qui participe à des permanences pour suivre les jeunes du village sur Instagram ou Tiktok. Nous souhaitons prochainement mettre en place des ateliers et animations à destination des jeunes et des parents pour les informer et les sensibiliser aux dangers du Net.

Le CAJ est un lieu important sur notre commune où les jeunes se retrouvent pour créer du lien. Le but est qu'ils soient présents sur la structure de façon régulière, qu'ils s'informent sur les activités et séjours du CAJ, et qu'ils proposent et participent à l'élaboration de nouveaux projets.

A travers ces actions déjà menées ou envisagées nous vous avons présenté nos axes directeurs sur les sujets de l'Éducation, Enfance, Jeunesse : des actions toujours guidées vers le maintien des services aux familles, des moyens aux équipes pédagogiques, et l'investissement des enfants et jeunes à la vie de notre commune. Voilà notre politique en matière d'éducation et d'enfance jeunesse, pour conclure en une ligne : " Devoir et engagement envers nos enfants pour que notre commune leur donne les meilleures conditions pour se préparer à l'avenir ".

Madame Marlène TABONET MAURY: Je veux bien revenir sur la question du chantier de l'école parce qu'on n'a pas beaucoup d'informations sur le déroulé du chantier pour nous tous ici déjà au conseil mais aussi pour les futurs usagers, les parents et les enfants qui vont fréquenter et vivre avec le chantier. Donc, je ne sais pas si toutes les familles ont conscience que cela démarre cet été mais est-ce que ça va même commencer en amont. C'est-à-dire déplacement peut être du CAJ pour stockage des engins. Le chantier va quand même s'installer pour plus d'un an donc quels espaces publics vont être occupés, quelles voiries communales vont aussi être utilisées ? C'est aussi pour savoir un petit peu aussi le planning et l'utilisation des espaces publics sur la totalité du chantier.

Madame Anne-Sophie PILON : c'est un point que je vais aborder dans le prochain axe, je m'étonne quand même parce que lors du dernier conseil municipal, on vous a fait une présentation notamment avec les plans de phasage, les zones de chantier. Cela avait été clairement expliqué. C'est quelque chose qui a été vu avec les équipes enseignantes, je ne sais plus si c'était en novembre ou en décembre et c'est prévu de le présenter tous ces éléments aux parents en conseil d'école, début février.

.../... (page 10 – suite)

Madame Marlène TABONET MAURY: A tous les parents?

Madame Anne-Sophie PILON: Aux parents d'élèves présents au conseil d'école.

Madame Marlène TABONET MAURY: Donc on peut en parler aussi là puisque c'est enregistré. Si quelqu'un veut écouter et accéder à ces informations. On peut en reparler.

Madame Anne-Sophie PILON : Je peux reprendre les données du précédent conseil.

Madame Véronique PUBILL : On peut reprendre car c'est dans le PV du précédent conseil.

Monsieur Jérôme ROBERT : Ce n'est pas forcément accessible, l'idée c'était d'en rediscuter.

Madame Véronique PUBILL : Pourquoi ce n'est pas accessible ? On a fait un PV du conseil, cela a été retransmis. On en a parlé la dernière fois.

Monsieur Jérôme ROBERT : Nous, on a eu des gens qui nous ont demandé depuis.

Madame Anne-Sophie PILON : Qu'est-ce que vous avez retenu de la précédente réunion vu que cela vous a été exposé ?

Monsieur Jérôme ROBERT : Non mais nous on pose, on est là pour enfin.

Madame Anne-Sophie PILON: Vous avez les mêmes éléments que nous, on vous les a exposés.

Monsieur Jérôme ROBERT : Mais c'est vous qui en êtes en charge, donc c'est à vous qu'on pose la question. Ce n'est pas à nous de répondre.

Madame Anne-Sophie PILON: Nous, la question nous est posée notamment par les parents d'élèves et on s'est engagé à leur répondre lors du prochain conseil d'école et lors de la cérémonie des vœux, on l'a également précisé mais on n'est pas rentré évidemment dans les détails.

Je pense que tout a été déjà dit précédemment, la demande de subvention, qu'il fallait déposer le dossier de consultation, qu'il y avait une part d'incertitude parce qu'on peut avoir des lots infructueux, on peut avoir des offres complètement déconnantes donc l'obligation de relancer la consultation. Ce qui signifie que toutes les dates vous ont déjà été présentées et qu'elles sont publiques, mais elles peuvent évoluer au cours du déroulé des études.

Donc début février, on va lancer la consultation, donc 2 mois de consultation. Courant avril, on espère pouvoir signer les marchés. Je reprends tout.

Monsieur Jérôme ROBERT : Ce n'est pas forcément l'interrogation. L'interrogation des personnes, c'est plus d'un point de vue pratico pratique.

Madame Anne-Sophie PILON: Mais vous dites que vous ne savez pas si cela commence cet été donc je continue. On lance le chantier en juin, juillet avec tous les travaux qui sont dans le bâtiment: démolition des algécos, le transfert des classes dans des bâtiments provisoires dans des algécos qui seront implantés en fond de cour, la démolition des classes qui ne seront pas conservées. Ensuite, il y aura toute l'installation du chantier qui va se faire au niveau de l'espace vert entre le CAJ et la cour. C'était sur les plans que nous vous avions présentés. Démarreront à la rentrée prochaine, les travaux réellement, la construction du bâtiment durant toute l'année.

.../... (page 11 – suite)

Pendant l'été 2025, on est obligé d'attendre que l'école soit fermée pendant les vacances scolaires pour intervenir sur les bâtiments de la maternelle : travaux sur la maternelle. En juillet et août, il y aura les travaux sur l'existant, la réalisation de la cour, la réalisation des préaux et tous les travaux de finitions extérieures.

La mise en sécurité sera bien évidemment prévue, il y a un coordinateur sécurité prévention santé. Ce document est joint à la consultation qui va être lancée aux entreprises. Les flux des enfants et du périscolaire comme de l'école seront gérés et cela va évoluer selon les phases du chantier, évidemment. Je ne sais pas ce que je peux...

Monsieur Jérôme ROBERT: Non, c'était plus après tu fais la réponse que tu veux mais la réponse attendue, c'était plus d'un point de vue pratico pratique, encore une fois par rapport aux accès, aux infrastructures sportives ou peut-être qu'on aurait dû le comprendre tout seul mais en tout cas, ça ne l'est pas.

Madame Anne-Sophie PILON: Pour l'accès, la route reste accessible.

Monsieur Jérôme ROBERT : Au niveau donc pour le côté sportif, est-ce qu'il y a des installations sportives qui vont être fermées à un moment donné.

Madame Patricia MARTIN: Rien ne va changer de ce côté-là.

Monsieur Laurent TETREL : Je ne suis pas très impliqué dans le projet, mais la présentation de la fois précédente m'a convaincu.

Monsieur Jérôme ROBERT : Non, mais ce n'est pas qu'on n'est pas convaincu.

Madame Anne-Sophie PILON: Vous avez tous le même niveau d'informations.

Monsieur Jérôme ROBERT : Il y a des gens qui comprennent mieux que d'autres, je ne sais pas.

Madame Patricia MARTIN: Le fait c'est qu'on l'a évoqué pas mal de fois. C'est quand même complexe et il y a pas mal de choses à retenir mais sous forme de diaporama, je trouvais que c'était très clair et notamment lors de la présentation des vœux. On voyait quand même que le déplacement des classes se faisait en fond et qu'il n'a jamais été question quoi qu'il en soit qu'on change quoi que soit par rapport aux accès des tennis, du stade et autres.

Monsieur Jérôme ROBERT : Mais, on ne dit pas le contraire, tout le monde n'était pas aux vœux. Donc encore une fois, je sais que c'est un exercice qu'on fait qu'une fois par an et peut-être qu'il n'est pas agréable.

Madame Anne-Sophie PILON : Si, les informations, vous les avez et quand on vient vous poser des questions et que vous avez les éléments, surtout ne vous gênez pas pour les donner.

Monsieur Jérôme ROBERT : Je pense qu'on le fait, on n'est pas là pour faire de l'ironie, on est là pour essayer de poser des questions, voilà et préciser des choses.

Madame Anne-Sophie PILON: Tu as les réponses.

Monsieur Jérôme ROBERT : Maintenant vous pouvez penser, on nous répond, je n'ai pas besoin d'avoir des réflexions en plus.

.../... (page 12 – suite)

Monsieur le Maire, Si c'est pour parler comme cela, ce n'est pas la peine, je te demande la parole. Tu t'es exprimé sur le fond.

Monsieur Jérôme ROBERT : J'ai le droit de m'exprimer, je n'insulte personne.

Monsieur le Maire : Tu ne reprends pas la parole, tu as eu 3 minutes pour parler.

Monsieur Jérôme ROBERT : Non, cela ne va pas se passer comme ça parce que le débat c'est quand même un droit de l'opposition.

Monsieur le Maire : Non, c'est un échange.

Monsieur Jérôme ROBERT: Vous irez voir les textes puisque ça été fait dans le cadre justement pour que l'opposition parle, je n'insulte personne. Ce n'est pas parce que je pose des questions qui à priori ne plaisent pas.

Monsieur le Maire : Non mais tu prends la parole sur les autres personnes et compagnie. Tu demandes la parole, Marlène a demandé la parole et on lui accorde et après.

Monsieur Jérôme ROBERT : Cela s'est fait naturellement, c'est maintenant que ça ne va pas que tu veux me la retirer mais je veux, je peux quand même aller au bout de ce que je dis. Encore une fois, je n'insulte personne, on est là pour discuter, mais...

Madame Anne-Sophie PILON: Ne te sens pas insulté non plus, tu n'es pas insulté. On te dit simplement qu'on t'a déjà répondu.

Monsieur Jérôme ROBERT : Oui mais vous me le dites une fois d'accord. Cela nous est dit 4 ou 5 fois d'accord.

Madame Anne-Sophie PILON : C'est quand même un comble pour quelqu'un qui répète 5 fois la même chose chaque fois qu'il prend la parole.

Monsieur Jérôme ROBERT: Je n'ai pas envie tomber dans ça, d'accord? Je dis, je demande des précisions, vous nous dites. Ok, voilà, je n'ai pas besoin d'autres choses. Je ne comprends pas pourquoi on en arrive là systématiquement.

Madame Anne-Sophie PILON: Tu tournes en boucle, c'est incroyable.

Monsieur Jérôme ROBERT : Je tourne en boucle parce qu'il faut que je demande 10 fois avant d'avoir ma réponse.

Madame Véronique PUBILL : On te laisse parler, mais tu l'as déjà eu avant.

Madame Anne-Sophie PILON: Si tu veux, on te laisse le micro et tu passes la soirée tout seul.

Monsieur Jérôme ROBERT : Vous pouvez, c'est bien, vous êtes là à 15, vous pouvez ironiser autant que vous voulez entre vous, c'est très bien. Moi je dirais quand même ce que j'ai à dire et je poserai les questions jusqu'à avoir les réponses. Donc là sur les accès, puisqu'effectivement c'est demandé. Merci de nous le préciser, c'est dommage que cela prenne 10 minutes parce que franchement parler d'autre chose.

.../... (page 13 – suite)

Monsieur le Maire : Tu as encore la parole pour continuer et pour le redire encore une fois.

Monsieur Jérôme ROBERT : Vous pouvez rigoler, mais je ne le laisserai pas dire c'est tout.

Madame Marlène TABONET MAURY : Est-ce que vous prévoyez une réunion publique d'informations pour les habitants ?

Monsieur Georges SOULASSOL : Ce sont les parents d'élèves.

Madame Marlène TABONET MAURY : Les parents d'élèves très concernés viendront mais le montant engagé concerne tous les Labastidiens.

Madame Anne-Sophie PILON : Les informations sont publiques, on les a toujours diffusées dans les bulletins municipaux.

Monsieur Jérôme ROBERT : On vous demande s'il y a quelque chose de prévu, on vous dit pas que vous n'avez pas fait comme il faut.

Madame Anne-Sophie PILON: Non.

Monsieur Jérôme ROBERT: Répond non alors, répond non.

Madame Anne-Sophie PILON: On peut aussi te donner nos arguments.

Monsieur Jérôme CAVANIÉ: Tu ne peux pas lui parler comme cela ; tu peux le faire toute la journée, tu peux le faire avec nous, même si on est 15. Mais tu peux parler de manière correcte.

Monsieur Jérôme ROBERT : Je parle de manière correcte.

Monsieur Jérôme CAVANIÉ: Ce n'est pas le cas.

Monsieur Jérôme ROBERT : Tu as le droit de le penser, encore une fois je n'insulte personne.

Monsieur Jérôme CAVANIÉ: Je n'ai pas dit que tu l'insultais, j'ai dit que tu ne parlais pas correctement.

Monsieur Jérôme ROBERT : Je ne sais pas sur quoi ça repose, moi ce que je veux dire c'est que je...

Madame Anne-Sophie PILON: Tu as posé une question, tu as eu le non, passe à la suivante.

Monsieur Jérôme ROBERT : Voilà très bien. Ce n'est pas d'abord, je fais mon cinéma et puis après quand je dis hop je dis non et puis terminer. Qu'on discute normalement. C'est tout.

Madame Fanny MOIZAN: Marlène pose une question, Anne-Sophie n'a pas le temps de répondre que déjà tu enchaînes sur autre chose. Laisse-nous aussi répondre à la question concrètement avant de lancer un débat et essayer d'avoir un échange.

Monsieur Jérôme ROBERT : Moi, je veux que ça se passe dans certaines conditions et encore une fois je réagirai. Si on est attaqué, je réagirai, un point c'est tout.

Madame Anne-Sophie PILON : Attend une prochaine échéance pour décider et prendre la parole. Parce que tu en as oublié une. En 2020, c'est à nous qu'on a accordé d'une part l'action et la décision.

.../... (page 14 – suite)

Monsieur Jérôme ROBERT: Il n'y a pas de souci et moi je pense que je m'exprime que dans le cadre de l'élu d'opposition que je suis et selon des codes quand je peux le faire et quand j'ai le droit de le faire, c'est tout ce que je veux dire et je n'ai pas à subir des sarcasmes, des ironies constamment dès que je pose une question ou à me ramener qu'on te l'a dit etc. Je n'ai pas à supporter cela. Voilà c'est tout. Je pense que ça peut se dérouler autrement. Voilà et c'est ce que j'essaie de faire.

Monsieur le Maire : Tu peux aussi laisser s'exprimer tes colistiers.

Monsieur Jérôme ROBERT : Mais si elles ont quelque chose à me dire, elles n'ont pas besoin de toi.

Madame Véronique PUBILL : Elle a essayé de poser une question depuis tout à l'heure.

Monsieur Jérôme ROBERT : Ce n'est pas la peine de parler à leur place. Elles me le diront. Tu vois c'est encore une réflexion qui crée de la polémique.

Madame Véronique PUBILL : Tu voulais dire quoi Marlène ?

Madame Anne-Sophie PILON: Je vais répondre à Marlène par rapport à cette question. On peut se demander pourquoi on ne fait pas une réunion publique. On a différents supports pour communiquer. On n'a pas envisagé de faire une réunion publique parce que, au niveau des finances ça concerne tous les labastidiens, mais l'information, elle est connue, elle est publique. On va la relayer aussi quand on va faire le bulletin municipal. Les parents, on a eu réellement la demande. Donc c'est important de la leur donner. On ne pouvait pas le faire lors du précédent conseil, c'était prématuré. C'est prévu et cela a été annoncé.

Madame Marlène TABONET MAURY: C'est demandé. Pour la question de se garer, même si c'est pensé et que ça va être contenu au niveau sécurité. Je pense que beaucoup de personnes ont peur quand même, les parents et d'autres, des trajets, des véhicules. C'est vrai pour se garer.

Madame Anne-Sophie PILON: Pour se garer, on ne touche pas au parking de la maternelle. Le seul truc qui va changer mais pas tout de suite évidemment, c'est le dépose minute. On va augmenter le nombre de places parce que pour l'instant, il y en a 2 et demi, l'idée est d'en avoir 6 ou 7. Mais cela va se faire plutôt à la fin, de mémoire, je dirais à l'été 2025 mais à confirmer. L'accès au stade pour se garer ne change pas, les équipements sportifs, ça ne change pas. En termes de stationnement, mais ça c'est plus sur le projet définitif, on a pris la décision de postposer ou en tout cas les stationnements qui étaient initialement prévus dans le projet, de les décaler pour une question financière. En fait, il y avait des arbitrages à prendre. Cela coûtait 50 000€ et cela fait partie des arbitrages qu'on a pris. Mais on envisage de le réaliser à terme.

Madame Géraldine CHAMBREUIL: Juste une question rapide sur la jeunesse. Revenir sur un projet qu'on avait déjà abordé, Christian si vous vous souvenez au premier débat. C'était le City stade, vous nous aviez dit qu'à l'époque cela ne se ferait pas parce que les financements n'étaient pas possibles. Là, il y a un plan qui vient de sortir qui s'appelle le plan génération 2024. Cela a été annoncé très récemment par le gouvernement et l'objectif c'est de développer l'activité physique dans les établissements scolaires ou à proximité immédiate. Du coup, ça serait le City stade qui pourrait peut-être rentrer dans ce cadre et ça peut être financé jusqu'à 80% par l'Etat. De même, vous parliez tout à l'heure de refaire la moquette de l'aire de jeu à l'intérieur de l'école. Cela peut rentrer dans ce type de projet.

.../... (page 15 – suite)

Du coup avec ces éléments nouveaux, est-ce que le projet pourrait être reconsidéré parce qu'en fait ce City stade pourrait servir pendant le temps scolaire ou périscolaire mais aussi pendant les vacances à un accès libre, pas forcément qu'aux enfants scolarisés ou aux associations aussi. Cela pourrait permettre à tous les jeunes d'en profiter et dans des conditions qui sont peut-être plus appropriées qu'il y a deux ans quand on l'avait évoqué.

Monsieur Christian ROUGÉ: J'avoue qu'on n'a pas trop planché sur le sujet puisque c'est un truc qui vient de sortir. On s'est quand même polarisé sur le chantier de l'école. Effectivement on avait le projet le City stade dans les environs de l'école. Les travaux de l'école faisant que l'espace disponible va réduire l'espace dans la périphérie. On va se presser doucement. Il y a un deuxième aspect qui demande qu'on réfléchisse bien c'est de faire rentrer des extérieurs dans le périmètre de l'école. Il ne faut pas faire n'importe quoi.

Madame Géraldine CHAMBREUIL: Ce serait forcément à l'extérieur de l'école comme un stade.

Monsieur le Maire : Par rapport au plan de masse, il vaut mieux quand même déjà faire le projet de l'école, le positionner. Le City stade viendra dans une prochaine étape. Ne serait-ce que par rapport au souci qui a été exprimé. Il y a besoin de zones de chantier.

On ne pourra pas cumuler des zones de chantier plus d'autres équipements. On pourra le regarder mais ça ne me paraît pas...

Madame Marlène TABONET MAURY: Mais si les aides du ministère de l'éducation, celui-ci remet une couche. La ministre en allocution avec les recteurs a remis une couche. Les 30 mn par jour pour les jeunes scolarisés, c'est vrai que cela va être déployé. Il faut encourager, c'est aussi la lutte du gouvernement contre l'obésité. Bouger, c'est important.

Plus on a d'espaces pour que nos jeunes tapent un ballon, jouent au basket, un petit quart d'heure.

Madame Anne-Sophie PILON : Depuis 2022 on a la chance d'avoir le tennis couvert qui est quand même mis à la disposition des écoles. C'est vrai que ce projet de city stade, on l'a en tête depuis un moment. L'implantation idéale, ce serait là où il va y avoir la base de vie du chantier entre le CAJ et l'espace vert et c'est le lieu de la base de vie.

Madame Marlène TABONET MAURY : Après s'il y a des appels à des enveloppes. Si on peut rentrer dans quelque chose de très subventionné.

Madame Anne-Sophie PILON: Si on n'a pas la possibilité de faire le projet...

Madame Amélie GERAUD : C'est ce genre de subvention qu'on a saisi pour les travaux pour la Mairie.

Madame Marlène TABONET MAURY: C'est sûr il faut être à l'affût.

Madame Amélie GERAUD : C'est ce que l'on fait.

Madame Marlène TABONET MAURY: C'est un projet intéressant.

Madame Anne-Sophie PILON: C'est à retenir.

Monsieur Christian ROUGÉ: Cela veut dire que pour s'inscrire dans le dossier, moi je suis d'accord, si on peut le faire matériellement. Il faut qu'on soit prêt à le faire. Aujourd'hui, on a un délai de 2 ans de carence avec le chantier qui s'ouvre. La base de vie va être exactement là où on pourrait faire ce truc.

.../... (page 16 – suite)

Madame Géraldine CHAMBREUIL : C'est un plan qui va durer comme les 5000 terrains de sport avaient duré sur plusieurs années. C'est peut-être un plan qui va perdurer sur plusieurs années.

Monsieur Christian ROUGÉ : Il faut voir comment le dossier est ouvert et qu'est ce représente l'enveloppe et comment le dispositif va se pérenniser.

Madame Anne-Sophie PILON: Les enveloppes qui sont allouées, en tout cas c'est pour tous les dossiers de demande de subvention, il y a un délai. On ne demande pas des subventions pour réaliser quelque chose 3 ans plus tard. Généralement on est tenu de le réaliser rapidement.

Madame Véronique PUBILL : On peut le regarder. On s'est focalisé en se bloquant qu'il n'y avait pas la place, s'il faut, il y a peut-être un délai supplémentaire. Cela m'étonnerait, mais on peut quand même vérifier.

Madame Anne-Sophie PILON : Pour avoir le plan de masse en tête, on peut le regarder mais cela m'étonnerait.

Monsieur Jérôme ROBERT : Et après, il n'y pas d'incidence à ce qu'on présente une subvention et que finalement, on ne puisse pas faire le projet.

Monsieur Christian ROUGÉ: Si parce ce que cela veut dire qu'on fasse une étude et qu'on la finance.

Monsieur Jérôme ROBERT : Ça a quand même un coût effectivement.

Monsieur le Maire : On peut vite le voir sur le plan de masse, ça passe ou ça ne passe pas.

AXE 2 : ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Madame Amélie GERAUD:

" Écouter, soutenir et accompagner les plus fragiles et nos aînés"

Notre objectif est d'écouter, soutenir et accompagner les plus fragiles et nos aînés.

La solidarité nous rassemble tous, élus de la majorité, et est déclinée dans chacune de nos actions. Nous agissons pour le collectif : l'ensemble des habitants de Labastide Saint Sernin et accompagnons chaque personne qui en a besoin. Le développement social et la solidarité entre les générations nous tiennent également à cœur pour le bien-être de tous, le fameux vivre ensemble.

Concrètement, Côté Éducation : Afin de faciliter l'inscription des enfants à la restauration scolaire et la fréquentation de l'ALAE ou de l'ALSH, un tarif modulé selon le quotient familial est appliqué pour ces deux postes de dépenses.

Côté enfance et jeunesse : Madame VICENTE nous a parlé des actions intergénérationnelles qui contribuent à ce vivre ensemble.

Au niveau urbanisme : Nous pensons l'urbanisme pour l'adapter aux profils des foyers habitant la commune ou souhaitant s'y installer. L'analyse des besoins notamment par les nombreuses rencontres avec les habitants pendant les permanences sociales nous permettent notamment de mettre en évidence le besoin de petits logements sur la commune.

Les associations constituent un tissu, réel animateur de lien social. Notre soutien logistique et financier est également une démarche à visée solidaire.

.../... (page 17 – suite)

Nous soutenons et favorisons également les initiatives des habitants proposées aux autres Labastidiens comme la collecte de couvertures ou la collecte de jeux pour le Secours Populaire cette année organisée par le CMJ.

Grâce à une gestion juste et raisonnée, nous avons à cœur de proposer des services de qualité bénéficiant au plus grand nombre et impactant au minimum le budget des ménages. Nous nous appuyons notamment sur les services du territoire, et participons activement à promouvoir les besoins des administrés auprès de la communauté de communes pour multiplier ces services.

Pour rappel, les actions de la délégation des affaires sociales sont pérennisées :

- La Mutuelle de Village est accessible à tout habitant sans complémentaire santé. Les tarifs solidaires pratiqués sont négociés avec la Mairie et permettent d'avoir une bonne couverture santé à moindre coût. Le nombre d'adhérents est en constante croissance.
- L'organisation du **repas des Aînés**, qui est programmé le 3 février 2024 permet aux personnes de se retrouver autour d'une après-midi festive et ainsi rompre l'isolement.
- L'organisation des **campagnes de dons de sang** à des périodes où les stocks sont au plus bas et pendant lesquelles les dons sont essentiels pour l'Etablissement Français du Sang.
- Nous offrons à chaque nouveau-né un cadeau réalisé par une entreprise de Labastide Saint Sernin.

Depuis septembre 2020, nous proposons une **permanence sociale** : en tant que travailleur social, je rencontre les habitants sur rendez-vous, à la Mairie ou à domicile. Ce service, unique sur la communauté de communes, est mis en place sans frais supplémentaire pour la commune et donc pour ses administrés.

L'accompagnement social s'appuie sur trois principes fondamentaux :

- la confidentialité des entretiens ;
- la participation de la personne concernée ; rien ne se fera sans l'accord de la personne, tout se fait selon sa temporalité ;
- la mise en place d'une synergie partenariale autour de la personne accompagnée.

Pour être plus efficace et donner les meilleures informations aux administrés, nous faisons partie de la grande démarche PASIP (Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité) du Conseil Départemental qui consiste à construire des liens entre tous les acteurs de l'accueil social du territoire. D'autres liens se construisent grâce aux rencontres et actions déjà menées ensemble.

Par exemple, au niveau local, nous pouvons nous appuyer sur deux services mis en place par la Communauté de Communes et sollicités par les adjoints aux affaires sociales des communes :

- Une permanence emploi animée par le CBE Nord Est Toulousain a lieu à Pechbonnieu et Castelmaurou.
- Des ateliers animés par la conseillère numérique pour l'apprentissage, l'aide aux démarches, l'appui à la communication des entreprises et la prévention contre les fraudes et le harcèlement.

De plus, nous communiquons largement auprès des habitants pour les informer des évènements organisés par le CBE Nord Est Toulousain pour les personnes en recherche d'emploi, pour les plus de 60 ans et pour les associations. Fin 2023, le CBE a animé une formation sur deux journées afin d'accompagner les associations à la recherche de financements. D'autres projets vont voir le jour comme des ateliers équilibre pour la prévention des chutes chez les + 60ans ou des actions avec l'association familiale cantonale véritable ressource pour les aidants familiaux.

Toutes les actions menées le sont pour répondre aux besoins des habitants.

Comment on identifie ces besoins?

.../... (page 18 – suite)

L'analyse de ces besoins est effectuée en croisant de nombreuses données grâce aux rencontres des habitants lors des permanences, aux chiffres INSEE et d'état civil, au compte rendu de la Convention Territoriale Globale. Un compte-rendu est fait chaque année au CA du CCAS.

Françoise Dolto disait : "Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences" Nous mettons tout en œuvre et cela avec les agents de la commune que nous remercions pour cet épanouissement à Labastide Saint Sernin.

Depuis bientôt 4 ans Madame TABONNET MAURY, vous êtes membre du CCAS et du groupe de travail Action sociale, vous avez donc une vision complète de la question, quelle serait pour vous votre définition de la politique sociale à mener dans notre village?

Madame Marlène TABONNET MAURY: Effectivement, je participe depuis qu'on a tous été élus à la commission et je suis satisfaite d'y participer. Je trouve qu'on est régulièrement sollicité par Amélie GERAUD et j'apprécie ce qui a été mis en place. Je trouve qu'on est à la fois mis au courant et que tu as mené un chantier de fond et aussi de démarrage sur ce dossier. Du coup, on ne souhaitait pas forcément travailler sur cet axe et conserver du temps sur les 2 autres axes. J'espère que les autres commissions pourront autant être réunies que ce qu'on est au CCAS.

Madame Amélie GERAUD : C'est une instance de plus puisqu'il y a un conseil d'administration qui se réunit assez souvent donc c'est une instance à part.

Madame Marlène TABONNET MAURY : Mais il y a eu des réunions de groupe de travail entre nous aussi. C'est ce qui est, je trouve mobilisateur à la fois, l'instance qui est obligatoire mais aussi pour être réuni en dehors pour faire ces groupes de travail, donc merci.

AXE 3: CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Madame Anne-Sophie PILON:

" Préserver et valoriser notre cadre de vie "

La qualité de notre environnement et de notre cadre de vie, sa préservation et sa valorisation sont des préoccupations importantes dont nous font part régulièrement les Labastidiens lors de nos échanges. Nous y apportons une attention constante dans nos actions au quotidien et avec responsabilité aussi, dans nos réflexions et études pour l'avenir du village.

Travaux : bâtiments communaux et voiries

Chaque année, la collectivité engage une part importante de son budget d'investissement dans l'amélioration et la réalisation de travaux, qu'ils concernent les bâtiments publics, la voirie ou l'éclairage public. Nous poursuivrons ou planifierons ces travaux comme nous nous y sommes engagés, avec le souci constant de maîtrise des finances locales.

Comme pour les années précédentes, la feuille de route de 2024 s'annonce bien remplie en termes de travaux et d'études...

 Rénovation énergétique de la salle des aînés et de la mairie Petit rappel d'abord... .../... (page 19 – suite)

Après un an de travaux, la rénovation énergétique de la salle des aînés et de la mairie s'est terminée l'été dernier. Nous avons maintenant le plaisir d'accueillir le public dans un lieu modernisé, le plus efficace énergétiquement, plus fonctionnel et confortable pour les agents et les usagers.

2. Construction du nouveau groupe scolaire

En parallèle, nous avons poursuivi tambours battants, les études pour la construction du nouveau groupe scolaire. Christian Rougé en a parlé précédemment, nous allons lancer très prochainement la consultation des entreprises. Les travaux devraient démarrer cet été.

Ce projet, nous l'avons voulu exemplaire, avec la construction d'un bâtiment à faible impact environnemental. Réfléchi en concertation avec les usagers (équipes enseignante et périscolaire, agents techniques, parents d'élèves...), le projet du nouveau groupe scolaire propose une architecture résolument ouverte sur le paysage. Il offrira un cadre de vie sain et durable aux enfants de la commune, améliorera le confort d'usage, en ayant recours aux matériaux biosourcés, dans une approche bioclimatique et maîtrisera les consommations énergétiques, notamment par la mise en œuvre de géothermie.

Lors de l'écriture du programme, nous avions souhaité intégrer la rénovation énergétique de l'école maternelle. La réalisation de cette deuxième phase de travaux était ambitieuse et s'est avérée finalement impossible à mettre en œuvre mais plus pour des raisons de faisabilité opérationnelle que financière. Lorsqu'on construit une nouvelle école en site occupé, il nous faut jouer aux chaises musicales, en procédant par étapes, en déménageant certains espaces dans des locaux provisoires, en transférant l'accueil périscolaire dans les nouveaux locaux pour pouvoir poursuivre la rénovation de la cantine, etc. ; tout cela en assurant l'accueil des enfants durant toute l'année. Croyez-moi, c'est une véritable gageure.

Alors pour ces travaux de rénovation énergétique de la maternelle, il faudra encore un peu attendre. La santé financière de notre commune permet l'investissement actuel du groupe scolaire, malgré une estimation financière de l'opération à la hausse. Elle permet aussi d'envisager avec confiance, la poursuite de l'amélioration du groupe scolaire, comme nous l'avons toujours souhaité, sans obérer les finances communales.

En attendant, nous engageons tout de même durant cette première phase, plus de 200 000 € de travaux d'amélioration (reconfiguration de la cuisine, agrandissement des réfectoires, aménagement d'un dortoir, amélioration des locaux du personnel enseignant, rangements...).

3. Réfection de l'église

Autre opération importante que nous allons poursuivre : la réfection de l'église avec les travaux de réfection de la charpente, de la couverture et des façades. La commune avait déposé fin 2022, les dossiers de demandes de subventions. Malheureusement, notre dossier n'a pas été retenu dans l'attribution des aides de l'Etat (DETR). Nous attendons maintenant l'instruction de notre dossier au niveau du Conseil Départemental et espérons une réponse positive pour lancer les travaux.

4. Travaux de voiries

Autres travaux importants : les travaux de voirie. Contrairement à ce que le groupe d'opposition voudrait laisser entendre, nous ne les avons pas attendus pour proposer et réaliser des travaux d'amélioration ; chaque année, et comme sur les mandats précédents, nous y consacrons une partie du budget communal. Certains croient œuvrer en suggérant des idées, d'autres en ont aussi (des idées !) mais surtout, ils se retroussent les manches et les réalisent !

.../... (page 20 – suite)

En 2024, nous allons poursuivre nos réflexions sur :

• la sécurisation de l'avenue Lamartine par un marquage plus structuré des stationnements ;

- la rénovation de la rue Le Not pour une circulation apaisée et sécurisée des différents usagers. Une étude sera mandatée afin d'établir d'abord une enveloppe prévisionnelle des travaux;
- l'instauration d'une zone 30 sur certains tronçons de la commune.

5. Aire de stationnement de la Maison médicale

En octobre dernier, a eu lieu l'ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, projet privé porté par les professionnels de santé de Labastide. Alors que l'on parle de plus en plus de « déserts médicaux », dans notre village, nous avons la chance d'avoir une offre médicale très importante. La Commune a contribué à ce dynamisme en dotant le projet d'une aire de stationnements grâce à l'acquisition d'une parcelle dans la rue du 19 mars 1962 et en finançant les travaux de voirie et de stationnements.

6. Signalétique

On en parle depuis un certain temps, depuis la campagne de 2020 puisque c'était un projet repris dans notre programme : la mise en place d'une signalétique indiquant les commerces et services en différents points stratégiques de la commune.

Après la mise au point du projet, la recherche de financements et la mise en concurrence pour atténuer les coûts, l'entreprise a été retenue, le devis est maintenant signé et les travaux devraient commencer dans le courant du premier semestre.

7. La place du village

En dernier point sur les travaux, je souhaite aborder celui de l'aménagement de la place du village puisqu'il était écrit dans notre programme de campagne de 2020. Il reste pour nous un projet important pour le village mais il faut aussi se dire les choses en toute transparence, la feuille de route des travaux est, vous l'avez vu, bien remplie et le budget d'investissement de la commune sera sollicité de manière conséquente dans les années à venir. En priorité, nous avons fait le choix de déployer toute notre énergie et une part importante des finances de la commune dans ce beau projet du groupe scolaire et de la rénovation de l'église. L'aménagement de la place viendra donc en son temps.

• Transition énergétique et écologique

Autre part importante de la facture énergétique de la Commune, l'éclairage public. Depuis plusieurs années, nous avons engagé le remplacement de l'éclairage existant par des LED qui permet une économie substantielle grâce aussi à l'abaissement de l'intensité en cœur de nuit.

Des travaux de remplacement sont actuellement en cours sur l'avenue Lamartine, la rue Trinquepel, et dans un second temps, l'allée des Moussiers et la rue de l'Amitié.

Pour compléter cette économie d'énergie et aussi pour diminuer la pollution lumineuse, comme beaucoup d'autres communes, nous avons mise en place fin février 2023, **l'extinction de l'éclairage public** de 23 h 30 à 5 h 30 du matin mais n'a été réellement opérationnelle qu'à partir de mai, et seulement sur une partie du village. L'extinction des derniers secteurs demandant une adaptation des équipements, elle n'a pu être effective que fin octobre. A la fin du premier semestre 2024, nous serons en mesure d'évaluer les économies réalisées. Nous réinterrogerons nos concitoyens sur la poursuite de l'extinction.

.../... (page 21 – suite)

Mobilités

Plusieurs points, d'une part les déplacements doux avec, en 2023, la réfection et l'élargissement du chemin piétonnier le long de la route de Montberon (depuis l'allée des Moussier jusqu'au chemin des Sourdes). Rappelons que ces travaux ont été financés par la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue avec l'ambition, à terme, de relier Montberon.

Pour favoriser l'usage des déplacements doux, nous allons poursuivre la mise en place de **supports à vélos** comme nous l'avions déjà fait au niveau des écoles et du tennis couvert. Les prochains emplacements identifiés pour l'instant sont la salle des fêtes, la médiathèque et la place du village. Ensuite, un point sur la **compétence Tisséo** ; depuis le 1[∞] janvier 2024, notre commune a intégré le périmètre Tisséo dans le cadre de la prise de compétence Mobilités par la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue. Ces changements vont induire un réexamen de l'aspect Mobilités pour le nouveau périmètre par Tisséo. Dans un premier temps, la Communauté de Communes va répertorier les besoins de chaque commune afin de les soumettre ensuite à Tisséo pour études de faisabilité.

Monsieur Georges SOULASSOL:

Dispositif Bourg-centre

Avant de parler d'urbanisme, un point rapide sur le contrat Bourg-centre co-écrit avec la commune de Montberon. Après deux années d'élaboration, le contrat a été approuvé par la Région et signé en décembre 2023. Pour rappel, il s'agit d'un dispositif mis en place par la Région Occitanie pour revitaliser les territoires ruraux et qui incite à une réflexion stratégique sur le court, moyen et long terme.

Urbanisme

Comme l'a dit Bertrand SARRAU dans son introduction, l'évolution de la population sur notre commune est quasiment stable malgré l'arrivée de récents logements. En effet, notre commune connaît depuis plusieurs années, une légère réduction de la taille moyenne des ménages : 3,4 personnes par ménage en 1982 contre 2,6 en 2015 ; tendance qui s'observe également sur l'ensemble du territoire français.

Ce desserrement des ménages s'explique par la typologie de l'habitat sur notre commune où la majorité des logements est occupée par des propriétaires, ainsi que par l'évolution des modes de vie sociétaux et l'éclatement des noyaux familiaux qui entraînent une tendance généralisée de décohabitation. Ce desserrement induit à terme, un vieillissement de la population et de possibles fermetures de classes.

Lors de la révision du PLU, nous avons choisi un scénario maîtrisé et intermédiaire basé sur la volonté d'un dynamisme démographique notamment pour répondre aux besoins identifiés (attractivité de l'agglomération toulousaine pour les actifs vivant à Labastide, maintien des effectifs scolaires et périscolaires...) et aux contraintes existantes (topographie, capacité des équipements, enjeux environnementaux...).

L'urbanisation de la commune se poursuit donc à travers la réalisation de nouvelles constructions sur des terrains diffus ou provenant de la division de grandes parcelles en partie bâties.

Au cœur du village, sur la parcelle privée vendue à un bailleur social, l'autorisation d'aménager a été accordée. Ce projet répond aux orientations d'aménagement et de programmation fixées par le plan local d'urbanisme.

Lors des phases de défrichement autorisées par arrêté préfectoral, les arbres et les secteurs identifiés par l'écologue ont été préservés.

.../...

.../... (page 22 – suite)

Les autorisations d'urbanisme délivrées pour les constructions projetées par le bailleur ne seront mises en œuvre que lorsque les équipements (voirie, réseaux...) desservant les lots seront réalisés. A proximité des commerces et des services, cette opération d'urbanisation va permettre d'accueillir de nouveaux arrivants et de favoriser le maintien des personnes âgées dans le village.

La continuité d'une politique raisonnable de construction doit nous permettre de maintenir le dynamisme de la commune (commerces, écoles, vie associative...) tout en préservant le cadre de vie des Labastidiens.

Madame Marlène TABONET MAURY: Si vous permettez, je commence et je rebondis sur le lotissement et sur les conséquences sur la voirie pour le nouveau lotissement qui va sortir de terre et donc il va y avoir une sortie rue Jean Pascal et une sortie rue de Largentière. Lors du dernier CM, en décembre, on a posé en question diverse en question d'élus, la question des zones à 30. Moi, je pense qu'il va vraiment falloir qu'on réfléchisse à la circulation sur ces deux voies. Le nombre de lots qui sort de terre, le nombre de voitures, la surcharge dans cette rue, il va falloir vraiment réfléchir à un sens de circulation enfin dans le lotissement. Est-ce que c'est la commune qui peut décider du sens de circulation ou cela a été décidé par le bailleur?

Madame Anne-Sophie PILON: Non cela a été travaillé en concertation depuis plusieurs années, notamment dans le cadre de la révision du PLU et la définition de l'OAP. Donc il y a une artère centrale qui connecte les deux rues, la rue Jean-Pascal et le chemin de Largentière. Ensuite il y a des dessertes secondaires qui elles, sont à sens unique sachant que l'artère principale est à double sens. L'idée aussi est de désenclaver le quartier du chemin de Largentière pour favoriser aussi une connexion plus directe avec le centre du village. Concernant le projet du carrefour, il est fait, il existe. On l'a demandé, il y a deux ans je crois à notre bureau d'étude parce qu'on ne voulait évidemment pas lancer une opération sans avoir envisagé les mesures nécessaires et les possibilités d'aménagement du carrefour. Donc les possibilités ne sont pas énormes.

Madame Marlène TABONET MAURY: Un plateau traversant.

Madame Anne-Sophie PILON: Oui, parce qu'on ne peut pas y faire un rond-point, on n'a pas la place. On a des bâtiments tout autour, donc ce sera un plateau traversant, donc forcément une zone à 30 km/h, puisque qui dit plateau traversant dit zone à 30. Le projet est là, on l'avait chiffré.

Madame Marlène TABONET MAURY: Moi, je pense que ça serait quand même bien, enfin-moi si je l'ai posé en question d'élus, c'est que je pense que la réflexion sur la circulation et la vitesse dans notre village, il faut la poser. Et je pense qu'il faut la poser avec des données. Il faut demander des comptages dans certaines rues. Il faut qu'on travaille avec des données parce que le ressenti de vitesse. Le ressenti de vitesse quand moi, je sors et que je suis à côté de ma clôture et ça passe très vite, je me dis ça roule à 60, 75 peut-être. Ce n'est peut-être pas du tout le cas. Mais, je pense qu'on a besoin, si on veut limiter des zones à 30 de connaître à combien ça roule dans certaines rues de notre village.

Madame Véronique PUBILL : Il y en avait eu à un moment donné sur le chemin de Largentière.

Madame Marlène TABONET MAURY: Une commission qui travaillerait sur la sécurisation, une réflexion déjà sur des données et après une commission qui travaille globalement sur la sécurisation des voiries communales.

.../... (page 23 – suite)

Madame Anne-Sophie PILON : Je pense qu'on y travaille quand même déjà.

Monsieur le Maire : Ceci dit, ce qui est surtout important c'est de respecter.

Madame Marlène TABONET MAURY: Oui, je suis d'accord, de toute façon on peut investir des moyens mais on ne va pas investir partout, donc déjà il faut savoir quelles sont les rues qui sont déjà dangereuses au niveau vélo, au niveau piéton. Moi, je trouve intéressant d'avoir des données. Ce n'est pas payant de toute façon pour les communes. On ne va pas avoir un coût à payer.

Madame Anne-Sophie PILON : Moi, je sors dans la rue, je sais où on roule vite. Dans la rue Jean Pascal, effectivement on roule beaucoup trop vite.

Madame Marlène TABONET MAURY : Mais le réel, je suis désolée, c'est quand même important de travailler avec des données.

Madame Anne-Sophie PILON: Il faut être pragmatique, qu'est-ce qu'on en fait après.

Madame Patricia MARTIN: C'est une question de responsabilité, que tu mettes des panneaux à 30 ou 50. La personne qui va rouler vite, continuera à rouler vite. C'est un village, de toute façon dans un village, n'importe où, on doit rouler à 30 ou 50. Si tu mets des panneaux, je ne vois pas trop.

Madame Marlène TABONET MAURY: il n'y a pas que des panneaux, il y a des aménagements, il y a de la construction, il n'y a pas que des panneaux il y a aussi des zones pour se garer.

Madame Anne-Sophie PILON: Si on reprend, route de Cépet, on a 2 plateaux traversants, chemin Matrimonis, on en a réalisé un l'année dernière, fin 2022 au niveau des écoles, on en a réalisé un chemin des Sourdes. On ne va évidemment pas faire les travaux du carrefour avant de lancer l'opération sinon, on pourra tout recommencer après. Il faut procéder logiquement aussi chemin de Largentière.

Madame Géraldine CHAMBREUIL : Je pense que l'inquiétude est plus liée au nombre plus important de véhicules qui vont circuler, ils vont rentrer chez eux, ils vont sortir.

Madame Véronique PUBILL : C'est là que tu vas avoir l'aménagement qui va se mettre en place à ce moment-là.

Madame Anne-Sophie PILON : Donc on est d'accord, l'étude, on l'a, on l'a même chiffrée.

Monsieur Jérôme ROBERT: Est-ce qu'on peut, parce que je pense ça par de là sur le niveau de cadre de vie, ça va être, ces données sont importantes. Est-ce qu'on peut rappeler ou donner des chiffres, les voitures je ne sais pas, que ça peut générer mais au moins des personnes qui vont intégrer le lotissement et combien de personnes en fait vont intégrer ce lotissement et sur quelle durée parce que je pense que c'est une des grandes questions du débat cadre de vie. Pour moi, il se situe déjà avec ces données, là parce que cela va être un séisme pour le village, enfin pas un séisme mais c'est quand même 90 lots d'un coup. Je pense que ce n'est jamais arrivé. Donc voilà, on peut en rire encore une fois, cela représente quelque chose.

Monsieur Daniel ANTIPOT : Police tabac en 68, c'était pire.

.../... (page 24 – suite)

Monsieur Jérôme ROBERT : En 68, je n'étais pas là, j'étais nulle part. Est-ce que vous pouvez me donner des chiffres, est-ce qu'il y a des chiffres qui existent sur le rythme auquel les habitants vont s'intégrer à travers ce lotissement ?

Madame Anne-Sophie PILON : C'est ce qu'a dit Georges, le déroulé de l'opération, c'est d'abord la réalisation de l'infrastructure des réseaux et des voiries. Dans un second temps, il va y avoir.

Monsieur Jérôme ROBERT : C'est le nombre de personnes que je veux, ne me récite pas la période des travaux.

Madame Anne-Sophie PILON : Je ne sais pas ce que tu as entendu, parfois on te dit les choses, tu demandes qu'on te réponde...

Monsieur Jérôme ROBERT : C'est sur le nombre de personnes et comment elles vont s'intégrer dans le temps.

Madame Anne-Sophie PILON : Je poursuis mon raisonnement. Il y a 6 lots, une résidence séniors, avec des logements T2/T3. C'est difficile de savoir, s'il va y avoir une ou deux personnes. On ne peut pas donner un chiffre précis.

Monsieur Jérôme ROBERT : Il n'y a pas de chiffre précis là-dessus ?

Madame Véronique PUBILL : Quand tu loues un T2 ou un T3, tu ne sais pas combien. Moi, j'ai loué un T3, il y a 3 jours et il est tout seul en plein village, il est tout seul le gars.

Madame Anne-Sophie PILON: on va faire un calcul rapide. On l'a dit, on est à 2,3 habitants par ménage. On a 99 lots, je te laisse faire la multiplication. 99*2,3

Monsieur Laurent TETREL : Cela fait 250 personnes.

Monsieur Jérôme ROBERT : Est-ce qu'on a une idée sur quelle durée, ça va s'étaler en fait l'intégration?

Madame Anne-Sophie PILON: il y a la résidence séniors, il y a un collectif, il y a des logements d'accession à la propriété qui seront construits par les Chalets. Cela, on connaît le nombre de logements, ensuite, il y a une trentaine de lots libres. 39 lots libres.

Monsieur Jérôme ROBERT : 59 de social et 39 lots libres.

Madame Anne-Sophie PILON: Les lots libres, si ce sont des t3, t4 ou t5 ou t6, on n'en sait rien, tant qu'on a pas les permis, on ne les connaît pas. On ne sait pas si cela va se vendre, enfin le marché de l'immobilier est assez précaire en ce moment. Il est difficile de faire des projections. On ne les a pas, ces chiffres.

Monsieur Jérôme ROBERT : Tu dis qu'on ne peut pas projeter puis tu projettes mais c'est à défaut d'avoir une mesure précise, c'est au moins de savoir de quoi on parle en termes d'ordre de grandeur.

Madame Anne-Sophie PILON : Cela ne va pas faire 250 véhicules.

Monsieur Jérôme ROBERT : Cela en fait peut-être 300.

Madame Anne-Sophie PILON : Non, parce qu'il y a la résidence séniors.

.../... (page 25 – suite)

Monsieur Jérôme ROBERT: Mais je plaisante toutefois il y a beaucoup de gens qui ont des voitures aujourd'hui. Le début autour du cadre de vie, de ça et la voirie et le reste et la circulation, on va avoir quand même beaucoup plus, même si on n'a pas 200 voitures, on va avoir beaucoup de voitures qui vont se déplacer dans le centre en plus parce qu'il y a plein de voitures aujourd'hui qui ne passe pas dans le centre, qui vont débouler dans la rue Jean Pascal, etc..

Madame Anne-Sophie PILON : On espère que les gens vont aussi se déplacer à pied.

Monsieur Jérôme RIVES : Si cela est fait en cœur de village, c'est pour cela.

Monsieur Jérôme ROBERT : S'ils vont travailler, ils vont partir vite le matin s'ils sont à la bourre, revenir vite le soir parce qu'effectivement ils vont être en retard aussi. C'est aussi dans un axe de circulation qui est quand même relativement, on va dire, protégé. En tout cas, aujourd'hui, il y a beaucoup moins de monde. Ce sera sans commune mesure la circulation avec ce qu'on a connu.

Madame Anne-Sophie PILON: Quand il y a eu l'opération dans l'impasse des acacias, il y avait une quarantaine de logements. Il y avait une certaine crainte, on redoutait quand même beaucoup de trafic. Et il s'avère que cela s'étale.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez vu un bouchon à la sortie des acacias, le matin. La réponse, elle est là, 40 logements. Il faut quand même donner sa juste proportion aux choses. Après en termes d'évolutions, cela va apporter un accroissement de population mais regardez par rapport aux communes voisines, la stabilité de notre commune sur les dernières années est particulièrement remarquable. Elle est même remarquable : la population baisse quasiment. A un moment donné, si on veut maintenir les équipements scolaires ; les choses comme cela, il faut des organisations. La preuve, c'est que les aménagements qui ont été faits rue le not, les 25 logements et même ce qui ont été faits à l'extrémité de la rue le not les 30-40 logements, la population n'a pas augmenté. Il ne faut pas croire qu'en même temps qu'il va y avoir cet accroissement de population. La population du reste du village diminue un peu.

Monsieur Jérôme ROBERT : par rapport à ce que tu dis, juste, on ne dit pas qu'il ne faut pas urbaniser, on regarde, on discute, voilà, par rapport aux projets qui sont en cours, comment.

Madame Véronique PUBILL : le départ commence par la sécurisation des voiries. Pour répondre à ta question, la sécurisation des voiries a été la priorité immédiate.

Madame Anne-Sophie PILON : elle a été écrite dans le PLU.

Madame Véronique PUBILL: la réponse à ta question, on l'a donnée dès le départ, c'est-à-dire qu'il y a eu la sécurisation de la voirie avant de faire le projet. Donc la problématique, si je peux me permettre, la problématique de la sécurisation doit être prise en compte. On le voit tous, même moi, cela m'arrive de me surprendre de me dire "mince, tu vas un peu vite". Il est vrai que la rue Jean Pascal, on voit et je pense, qu'on le voit tous et s'être vus passer assez rapidement. Donc on fait tous attention mais effectivement si on met des terre-pleins, si on met des choses, cela va ralentir et c'est ce qui va se passer. On ne peut pas le mettre avant parce que justement, il y a le projet.

Monsieur Jérôme ROBERT : il n'y a pas de souci avec cela.

Madame Véronique PUBILL : et le chemin de Largentière, c'est pareil. On voit tout le monde descendre vite, quand je suis à pied ou à vélo, on voit les gens aller à une vitesse folle.

.../... (page 26 – suite)

Monsieur Jérôme ROBERT : Mais juste nous...

Madame Véronique PUBILL: tu vois, moi par exemple, je pensais que route de Cépet avec les fameux dos d'âne qu'après le tournant, quand je sors de chez moi, c'est la folie. Les gens après le dos d'âne repassent à une vitesse d'enfer même si on est passé à 30, à 50, même s'il y a le tourne à gauche. Comme le disait Patricia, c'est de la responsabilité des gens. Effectivement, c'est compliqué.

Madame Patricia MARTIN: Je voulais rebondir sur ton inquiétude concernant les personnes qui partent au travail matin et soir, il faut tenir compte du fait que le télétravail est bien installé aujourd'hui. Il y a bien facilement plus d'une personne aujourd'hui qui ne prend pas son véhicule. Cela contribue également à la circulation qui va s'amoindrir aussi pour moi. C'est quelque chose qui est installé quand même. Est-ce que tu es d'accord avec moi là-dessus.

Monsieur Jérôme ROBERT : oui, qu'il y a des gens qui télétravaillent plus qu'avant, je suis d'accord, mais

Madame Patricia MARTIN : c'est important aussi pour la circulation. On s'en rend compte quand même.

Monsieur Jérôme ROBERT : Véronique par rapport à ce que tu disais, on a bien compris qu'évidemment les choses sont faites pour essayer de sécuriser etc. c'est pour cela qu'on demande, notre rôle c'est aussi de discuter comment

Madame Véronique PUBILL: Quand on a mis en place le PLU, on savait que ce projet allait arriver un de ces quatre, ça fait longtemps que tout le monde en entendait parler et forcément ça a été prise en compte et les moyens qui sont à notre disposition ont été étudiés avec le bureau d'études et la réflexion a été faite. Dans le PLU, c'est mentionné ce qui a été prévu.

Madame Anne-Sophie PILON : et même présenté au département.

Monsieur Jérôme ROBERT : Marlène par rapport à la zone 30, tu n'avais peut-être pas fini

Madame Marlène TABONET MAURY : oui, je pense que c'est la responsabilité de la commune, je pense. Je ne pense pas qu'on peut mettre la responsabilité que sur les gens.

Monsieur Daniel ANTIPOT : Tout le village est à 50 km/h. de la route de Cépet à la route de Montberon. Tu roules tout le temps à 50km/h ?

Monsieur Jérôme ROBERT : ça lui arrive des fois.

Madame Marlène TABONET MAURY : les infractions cela existe.

Madame Véronique PUBILL : on ne va pas faire de la délation, on s'est tous vu passer à des vitesses

Madame Marlène TABONET MAURY: Je ne peux pas dire comment argument, voilà, on ne peut pas dire, parce que les gens ils ont qu'à se responsabiliser.

Madame Anne-Sophie PILON : je pense que je l'ai dit, instauration de zone à 30, cela fait partie des réflexions.

.../... (page 27 – suite)

Madame Marlène TABONET MAURY : Je pense qu'il faut imposer quand même des choses avec des zones sécurisées avec de l'aménagement, je pense qu'on doit imposer

Madame Véronique PUBILL: Marlène, on n'a pas dit le contraire, justement elle l'a dit et puis on a mis tout bien évidemment en œuvre. Si tu mets les éléments que tu as à ta disposition pour canaliser le comportement d'incivilité de certains citoyens et qu'on essaye au maximum mais tu n'empêcheras pas parfois, et j'ai donné l'exemple tout à l'heure, tu n'empêcheras pas des incivilités.

Monsieur Daniel ANTIPOT : La solution, c'est de mettre, le village en zone piétonne.

Madame Amélie GERAUD: Si la question, c'était une demande de réflexion, la réflexion est même poussée au-delà puisque c'est un projet et même des projets qui ont été mentionnés depuis de nombreuses années sur le PLU et donc ça sera mis en place donc la réflexion est plus loin que juste une réflexion et elle est mise en place sur des observations qui sont simples et évidentes.

Madame Anne-Sophie PILON: C'est bien, on est tous d'accord

Monsieur Jérôme ROBERT : on n'exclut pas qu'on soit d'accord. Encore une fois, sur l'action sociale par exemple on ne dit rien. Ne désespère pas peut-être sur d'autres choses aussi d'ici la fin du débat. Juste une dernière question, la commission travaux, s'est réunie quand la dernière fois ?

Madame Anne-Sophie PILON: il y a longtemps, mais elle travaille. Je te rassure, elle travaille. Ce n'est pas toi qui en fait partie, c'est Philippe.

Monsieur Jérôme ROBERT : oui mais on est un un groupe.

Madame Anne-Sophie PILON : toi, tu as participé au groupe scolaire, tu as participé au concours, au jury, donc la dernière fois, c'était

Monsieur Jérôme ROBERT : je ne suis pas là pour

Madame Anne-Sophie PILON: Je te le rappelle, tu me poses la question, je te réponds.

Monsieur Jérôme ROBERT : Je te parle de travaux, juste

Madame Anne-Sophie PILON : Cela en fait partie

Madame Géraldine CHAMBREUIL: Je peux y aller là, juste encore une question sur la sécurité au niveau de la voirie au niveau de l'allée des Moussiers, il y a l'abribus qui est dans un renforcement et du coup le bus ne s'arrête pas à cet endroit puisqu'il ne peut pas. Il va à 50 m plus loin et du coup les enfants, ils ne sont pas à l'abribus, ils sont au milieu de la route, non, ils sont sur la route, même pas sur le terre-plein. Pour l'avoir vécu de nombreux matin, c'est une contre-allée mais il y a quand même de la circulation le matin. Quelquefois, entre la nuit, la pluie ça peut s'avérer dangereux. C'est que je voulais savoir c'est est-ce qu'il y aurait une possibilité d'aménager sur le terre-plein, parce que sur la route, ce n'est pas possible, un endroit où les enfants puissent attendre le bus en toute sécurité.

Monsieur Christian ROUGE : Cela concerne le conseil départemental

.../... (page 28 – suite)

Madame Géraldine CHAMBREUIL : Si à terme le lycée de Pechbonnieu aboutit, peut-être la carte scolaire va être revue et du coup, il y aura aussi des départs de lycéens, beaucoup plus d'enfants de ce niveau-là, plus tôt, vraiment dans le noir. Même si tout le monde est prudent, on n'est jamais à l'abri, ils sont sur la route.

Madame Véronique PUBILL : il faut abattre un arbre pour laisser la place ?

Monsieur Christian ROUGE : il n'y a pas que ça, c'est en pente

Madame Véronique PUBILL : Les enfants, ils ne peuvent pas se mettre du côté des maisons ?

Madame Géraldine CHAMBREUIL : non, ils traverseraient en courant pour attraper le bus, tu vois

Madame Véronique PUBILL : Le bus, il ne peut pas se mettre de l'autre côté.

Madame Anne-Sophie PILON : Pour le bus, on ne maîtrise rien

Monsieur Christian ROUGE : c'est le département

Madame Géraldine CHAMBREUIL : Pour peu qu'ils ne regardent pas s'il y a une voiture qui sort de la rue Lamartine, c'est dangereux.

Monsieur Christian ROUGE: On n'est pas tout seul sur le sujet.

Madame Marlène TABONET MAURY: Oui, mais il faut leur mettre la pression sinon, ils ne le feront pas non plus, je pense qu'on attendra encore.

Monsieur Christian ROUGE : après, comme je le disais il n'y a pas que l'aspect travaux de faire l'abri bus, il y a aussi l'agencement de la tournée, comment il va y aller le bus, ce n'est pas à nous de décider, c'est au conseil départemental

Madame Anne-Sophie PILON : Surtout que d'une année à l'autre le sens peut évoluer, peut changer, on ne le maîtrise pas.

Monsieur Christian ROUGE : ça peut changer, ok on peut saisir le conseil départemental. On peut le faire.

Madame Marlène TABONET MAURY : alerter sur le danger qu'il y a aussi, cela fait aussi, il faut l'écrire qu'il y a un danger sur cette prise de montée. Là où il monte, ce n'est pas sécurisé actuellement pas du tout.

Monsieur Jérôme ROBERT : on est dans l'environnement et on n'a pas du tout parlé d'environnement

Madame Géraldine CHAMBREUIL: à propos de la station d'épuration de Cépet. Est ce qu'elle répond encore aujourd'hui à nos besoins parce que à la base elle a été faite pour un équivalent de 5000 habitants. A Labastide presque 2000 habitants, Cépet j'ai vu 2300 habitants, en plus cela fait partie des villages qui ont la plus grosse explosion démographique.

Monsieur le Maire : Vous avez noté quand même. C'est gentil.

Madame Géraldine CHAMBREUIL : avec l'arrivée est-ce toujours adapté.

.../... (page 29 – suite)

Monsieur le Maire : nous sommes parés jusqu'à 2500 habitants par rapport à la station d'épuration. Il faut savoir que ces 2500 sont théoriques car il se trouve que par rapport au mode de vie des personnes du village, on n'a pas aujourd'hui la quantité correspondant à 2000 habitants. On est un peu en dessous : il y a des gens qui mangent à Toulouse, ce qui fait qu'en rejet, si vous voulez, on est déjà un peu en dessous de la capacité théorique. Toutes nos habitations sont quasiment raccordées à la station d'épuration, ce qui fait partie aussi des points positifs de notre commune. Cépet, eux ils ont un nombre important d'habitations en assainissement individuel, sur les 2300 habitants, je dis peutêtre une bêtise mais ils doivent avoir 1100 foyers et environ 800 raccordés. Ils ont une proportion de gens pas raccordés à la station qui est notablement supérieur à nous. Et cela nous laisse d'autant plus de marge par rapport à la station d'épuration. Par rapport à l'arrivée d'une petite décennie.

Madame Géraldine CHAMBREUIL : Je progresse vite, je vais être concise. Le compostage, depuis le 1^{er} janvier, on est censé faire le tri des biodéchets et les collectivités territoriales doivent organiser le tri à la source et proposer des solutions aux particuliers et surtout pour ceux éventuellement qui sont en logement collectif. Du coup, est-ce qu'il y a une étude en cours, est-ce que vous avez déjà pris des décisions ou des pistes pour pouvoir organiser tout ça ?

Madame Anne-Sophie PILON: Cela se gère au niveau de la communauté de communes, c'est le service environnement qui en a la compétence. Donc, il y a plusieurs choses au niveau des collectifs. Au niveau des déchets organiques sur la commune, on est en train d'étudier pour installer prochainement et on en a identifié certains des emplacements pour mettre des composteurs. Pour les habitations individuelles, chacun a la possibilité d'acheter un composteur au service environnement, c'est un service qui existe depuis très longtemps pour un prix qui est assez modique, c'est 15€ je crois.

Madame Géraldine CHAMBREUIL : oui pour 4001 et 25€ pour 6001.

Madame Anne-Sophie PILON: il en existe plusieurs types donc, ça c'est pour les particuliers et pour les collectifs, on va proposer aux résidences, s'il y a des gens qui sont moteurs, parce que ce n'est pas à nous de gérer à l'intérieur des collectifs. Ce n'est que s'il y a des personnes qui veulent prendre en charge un compostage, enfin si la mise en place d'un compostage au sein de la résidence, c'est possible et c'est le service environnement qui se met à la disposition pour conseiller et au niveau des bâtiments publics, nous c'est surtout le groupe scolaire, on est en train d'étudier la faisabilité d'une collecte des déchets aussi.

Madame Géraldine CHAMBREUIL: Une petite dernière, je fais vite encore. Avec le changement climatique, la sècheresse, la canicule, il y a un risque non négligeable d'incendie malheureusement on l'a récemment vécu à Labastide. Alors quelque soit la cause du départ du feu, il y a malheureusement des risques et en plus on est une commune qui est très boisée. Y a-t-il un plan de prévention mis en place et si on surveillait au niveau de la commune l'obligation de débroussaillage. A certains endroits, il y a pas mal de friches. A cette période de l'année, ce n'est pas gênant mais en plein été, certains endroits sont potentiellement risqués.

Monsieur Jérôme ROBERT : en plus le point des hydrocarbures à côté.

Monsieur le Maire : effectivement, chaque année, il y a des prescriptions qui sont données aux habitants concernés, aux zones qui sont en friches. Cela s'est accentué ces dernières années, cette montée en vigilance va être accrue. Déjà, l'année dernière, des gens ont reçu des mises en demeure pour défricher.

Madame Géraldine CHAMBREUIL : Après c'est contrôlé, qu'est ce qui se passe s'ils ne font rien après la mise en demeure.

.../... (page 30 – suite)

Monsieur le Maire : après ce stade, c'est de faire les travaux à la place des concernés.

Monsieur Jérôme ROBERT : Et juste sur les hydrocarbures en particulier alors ?

Monsieur le Maire : Le dépôt d'hydrocarbure est une installation soumise à déclaration et il a été autorisé.

Les alentours relèvent également du principe de précaution mais effectivement l'emplacement n'est pas très adapté si on y ajoute la forêt.

Monsieur Jérôme ROBERT : qu'est-ce qu'on peut faire ? Comment gèrent-ils leurs risques ?

Monsieur le Maire : Toutefois, leurs cuves sont enterrées. Restent les camions.

Monsieur Jérôme ROBERT : Il y en a tout de même en aérien.

Madame Fanny MOIZAN : Il y a tout de même la réglementation de leur côté.

Monsieur le Maire : Oui, effectivement, la réglementation est respectée au sens où c'est du déclaratif.

Monsieur Jérôme ROBERT : C'est malgré tout un danger avéré pour la commune surtout à cause de la proximité de la forêt. Peut-être faudrait-il aller discuter avec eux plutôt que de dire que la réglementation est respectée ?

Monsieur le Maire : Au niveau de la réglementation, on est un peu gênés car ils ont les autorisations.

Monsieur Stéphane ROY: Il doit bien y avoir des commissions qui gèrent ça.

Monsieur Jérôme ROBERT : Oui mais il faut voir depuis combien de temps ils sont installés.

Monsieur le Maire : En ce qui concerne la réglementation, on n'est pas dans un cas de figure des plus contraignants.

Monsieur Daniel ANTIPOT : On n'est pas dans un cas qui relève de la loi Seveso.

Monsieur le Maire : Absolument.

Monsieur Jérôme ROBERT : Sur l'environnement, on a du mal à suivre le groupe de travail, on voit qu'il y a des choses qui sont faites alors, même si on n'est pas dans ces groupes de travail ce n'est pas un souci. Je le dis parce que on vous aperçoit et on regrette de n'être pas plus associés parce que on pourrait peut-être vous aider à mettre en œuvre des choses que vous voulez faire. Cela étant dit, on a parlé l'autre fois de l'atelier « 2 tonnes » que vous avez proposé de soutenir auprès de la Communauté de Communes.... On n'a toujours pas compris pourquoi on ne pouvait pas prendre ça en charge à notre niveau car on est capable de l'organiser sans passer par la communauté de communes. Ce qu'on voudrait, en fait....

Madame Anne-Sophie PILON: A notre niveau? Que faut-il entendre?

Monsieur Jérôme ROBERT : A notre niveau, ici, au niveau de Labastide Saint Sernin avec les gens qui voudront bien venir avec nous, nous, le groupe d'opposition, en fait.

Monsieur le Maire : Qui s'appelle comment ?

.../... (page 31 – suite)

Monsieur Jérôme ROBERT : L'atelier « 2 tonnes ».

Monsieur le Maire : OK, mais il s'appelle comment étant donné qu'il change de nom assez souvent ce groupe d'opposition.

Monsieur Jérôme ROBERT : Veux-tu vraiment qu'on discute de ça ? Non mais... Je n'ai pas parlé du groupe d'opposition mais des élus d'opposition.

Monsieur le Maire : Comme tu aimes bien la transparence.

Monsieur Jérôme ROBERT : Ce dont je voudrais parler c'est l'atelier « 2 tonnes » Ce qui m'intéresse...

Madame Véronique PUBILL : C'est quoi, l'atelier « 2 tonnes » ? Je ne sais pas ce que c'est.

Monsieur Jérôme ROBERT: C'est un atelier qui fait prendre conscience aux personnes de ce qui génère, à travers la vie que chacun mène de ce que c'est 2 tonnes de CO² et ça s'appelle « 2 tonnes » parce que pour que l'on soit sur les objectifs de la COP 21 pour 2050, il faudrait que dans le monde, tous les habitants émettent maximum 2 tonnes de CO².

Madame Véronique PUBILL : Il y a d'autres ateliers sur le climat qui sont beaucoup plus connus mais c'est un autre concept.

Monsieur Jérôme ROBERT : et un peu plus concret parce que vous repartez avec une feuille de route sur ce qu'on fait et ce qu'on ne fait pas. Alors ? je ne reviens pas sur le fait que ça n'a pas été possible parce que vous n'avez pas souhaité pour l'instant le faire au niveau de la population, par contre, si on est tous d'accord pour dire que le conseil municipal est engagé dans l'environnement, on voudrait vous le proposer pour faire au niveau du Conseil Municipal.

Madame Anne-Sophie PILON: On a déjà eu une proposition.

Monsieur Jérôme ROBERT : Donc, on organiserait un atelier « 2 tonnes » pour tous les gens du Conseil Municipal et on verrait si on peut le faire en 1 ou 2 groupes... Peut-être que ce sera mieux en deux groupes parce que ce sera plus interactif et donc vous découvrirez cet atelier « 2 tonnes ».

Madame Anne-Sophie PILON: C'est très intéressant, j'ai déjà des idées.

Monsieur Jérôme ROBERT : Des idées pourquoi ? L'atelier est déjà bien bordé. C'est un truc.... Mais on peut toujours en discuter, on peut discuter d'idées mais c'est un truc qui est déjà sur une plateforme et c'est assez cadré, même pour l'animateur.

Madame Véronique PUBILL : C'est une bonne idée.

Monsieur le Maire : Il faudrait quand même qu'on revende nos voitures ?

Monsieur Jérôme ROBERT : Certes mais cela n'a rien de contraignant mais quand tu ressors de l'atelier, tu n'as pas du tout signé de papier.

Monsieur le Maire : Si c'est pour floquer nos SUV : "on fait un atelier 2 tonnes", cela devient intéressant...

Madame Véronique PUBILL : Juste une question, il me semble que c'est un organisme qui doit le faire, ce sont des gens que tu passes « référents »

.../... (page 32 – suite)

Monsieur Jérôme ROBERT : Tu passes par une association si tu es animateur, en fait, tu passes par une association et c'est tout. Tu peux faire un atelier « grand public »

Madame Véronique PUBILL : Tu dois avoir un agrément ?

Monsieur Jérôme ROBERT : Non, il n'y a pas besoin de ça, Moi, je peux aller m'inscrire sur « atelier 2 tonnes » et faire un atelier pour tout le monde, directement. Ça ne coûte pas d'argent.

Monsieur le Maire : Je ne veux pas dire mais si vous voulez passer tout votre temps à exposer l'atelier « 2 tonnes », moi, je suis d'accord mais on finit dans 18 mn.

Monsieur Jérôme ROBERT : On fera comme tu veux de toute façon mais, moi, ce qui m'intéresse c'est savoir si vous êtes d'accord pour ça ?

Madame Anne-Sophie PILON: On va y réfléchir.

Monsieur le Maire : On t'a répondu la dernière fois, on te répondra une seconde fois. Il n'y a pas de problèmes.

Monsieur Jérôme ROBERT : Ça demande réflexion ? Vous ne pouvez pas répondre ?

Monsieur le Maire: Non.

Monsieur Jérôme ROBERT : D'accord.

Madame Anne-Sophie PILON : Et ça pourra être non, comme ça pourra être oui. On est 15, on peut aussi se concerter.

Monsieur Jérôme ROBERT : Oui, il y a aussi des gens qui veulent le faire et d'autres non.

Madame Anne-Sophie PILON: Exactement.

AXE 4: VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET COMMUNICATION

" Maintenir un tissu associatif, sportif et culturel dynamique Créer du lien entre les Labastidiens "

Monsieur Stéphane ROY

Pour finir, nous allons aborder ce dernier axe qui attire aussi toute notre attention et que nous voulons dynamique : la vie associative, la culture et la communication.

• Vie associative

Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif dynamique et varié. Pas moins de 16 associations composent ce réseau d'acteurs essentiels au renforcement du lien social et au bien-être des habitants. C'est pourquoi la municipalité soutient financièrement les associations depuis longtemps avec le versement des subventions. Nous accompagnons aussi les associations au niveau logistique en répondant à leurs demandes comme les besoins en salles, les aides matérielles et humaines lors des manifestations.

.../... (page 33 – suite)

Nous avons mis en place pour la deuxième année au mois de juin, une fête de la culture "L'Art Bastide "à laquelle ont participé les associations culturelles de la commune et la Médiathèque. Des activités étaient proposées par les associations culturelles ainsi qu'un concert de Jean Pierre Lafitte. Un grand merci aux associations présentes pour leur participation et pour le temps consacré.

En septembre, nous organisons le Forum des associations avec en 2023, une nouvelle formule pour sa 20 de édition. Lors de notre campagne municipale, nous avions émis l'idée d'organiser un repas annuel à destination des bénévoles associatifs ainsi que l'organisation d'un marché gourmand. Il nous a alors paru judicieux de regrouper ces événements sous un seul format, celui d'une grande journée autour du Forum des associations.

Nous avons commencé cette journée par l'accueil des nouveaux arrivants en présence des associations, et poursuivi par le forum. La municipalité a mis en place des animations afin d'attirer plus de monde. Ce qui s'avère efficace puisque nous avons constaté une hausse du nombre de participants. Une table gourmande a clôturé cette soirée avec une animation musicale, des foodtrucks et des commerçants qui ont proposé des produits à consommer sur place ou à emporter. Le repas a été offert aux bénévoles investis dans les associations du village.

Daniel Antipot complètera ce dernier axe sur la vie associative, avec le point de la Médiathèque qui a perpétué cette année, un beau projet regroupant plusieurs associations : le Chocolat Show Party.

Madame Véronique PUBILL:

Communication

La communication avec nos concitoyens est toujours primordiale pour nous. Les occasions ne manquent pas, lors des vœux, lors du repas des aînés, lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, des conférences, des concertations (notamment sur le nouveau groupe scolaire et sur l'extinction de l'éclairage public) ou de toutes autres manifestations organisées dans notre village.

Nous maintenons une communication régulière en utilisant des supports variés pour toucher le plus de monde possible. En support papier : le guide pratique en janvier et le Bastidais aux alentours du mois de mai, ce qui implique une relation étroite avec les différents acteurs du village puisque tous les volets sont abordés : municipaux, scolaires et extra-scolaires, associatifs et informations générales sur la vie du village.

Comme support numérique, nous rappelons que nous avons un site internet qui permet de relayer toutes les informations importantes de la commune. On y trouve un espace famille pour simplifier la gestion des réservations et paiements pour la cantine et l'ALAE, les actualités, les bulletins municipaux, les procès-verbaux des conseils municipaux, les budgets, les coordonnées de nos associations et de nos commerçants, etc. C'est d'ailleurs, un moyen de plus pour soutenir la vie associative avec l'agenda des manifestations. Nous espérons pouvoir l'améliorer dans les prochains mois.

Nous nous attachons à rendre dynamique notre communication sans être intrusif. L'application CityAll permet de recevoir sous forme de notifications les informations clés en lien possible vers notre site internet pour plus de détails. L'avantage de cette application est qu'elle est simple à installer, l'utilisateur est anonyme. J'invite tous nos concitoyens à l'installer sur les smartphones de leurs seniors. Cela leur permet d'être au courant de l'actualité de notre village facilement.

Nous touchons aussi beaucoup de nos concitoyens grâce au panneau lumineux, à notre page Facebook avec ses 650 abonnés qui s'ajoutent aux plus de 700 abonnés sur CityAll.

.../... (page 34 – suite)

Monsieur Daniel ANTIPOT:

Culture et médiathèque

La MMMF, Médiathèque Municipale Monique Font, poursuit son bonhomme de chemin, avec les mêmes équipes, tant à la médiathèque que chez les Tantines qui se renforce cette année avec une jeunette de 41 ans.

La Médiathèque Départementale est toujours notre fournisseur officiel de cultures tant en Livres, en Vidéos qu'en CD et nous complétons avec nos propres achats de livres et de vidéos.

Nous avons plus de 9 000 imprimés appartenant à la MMMF et à la Médiathèque Départementale, 510 documents vidéos dont 304 achetés par la subvention municipale et 455 documents sonores tous appartenant à la Médiathèque Départementale.

La Médiathèque Municipale Monique Font a enregistré 1882 entrées en 2023 qui ont donné lieu à plus de 7000 prêts.

Les Tantines deviennent une animation qui prend de l'ampleur dans la CCCB avec des interventions notamment à Festi Bout Chou. Et un vendredi par mois, les Tantines de Ça me dit, je lis! assurent un spectacle gratuit pour les 0-3 ans au grand plaisir des « Petiots », des assistantes maternelles, des parents et parfois des grands-parents.

Tantines que l'on retrouve lors du Chocolat Show Party annuel qui, en décembre 2023, a permis à plus de 260 spectateurs d'assister à leur spectacle, et avec l'aide de 66 bénévoles, de les régaler avec les crêpes confectionnées par l'équipe du Centre Ernest Boué et le chocolat chaud maison de Ça me dit, je lis ! servi par les jeunes de l'IME. L'après-midi (totalement gratuite) et la soirée qui s'ensuivirent ont été organisées avec la participation de parents d'élèves de l'APEEL, du Comité des Fêtes et de la Mairie.

Madame Marlène TABONET MAURY: J'aimerai bien proposer au Conseil Municipal de réfléchir à une grande action qui pourrait intéresser tout le monde, c'est le téléthon, et je trouve dommage que sur la commune il n'y ait pas d'événement qui soit porté. Peut-être qu'une coordination par la Mairie aiderait les associations à se mobiliser ce jour-là pour participer au Téléthon. On voit que nos Labastidiens se mobilisent dès qu'il y a une activité qui est proposée et je trouve que c'est intéressant pour nos enfants, engageant, mobilisant aussi pour eux à la fois soit sur une pratique sportive ce jour-là mais en fait, pour aider les autres et le faire collectivement, en groupe. Donc j'aimerais bien qu'on travaille peut-être aussi en lien avec le CCAS, je ne sais pas. Mobiliser, mobiliser les équipes mais en tous cas, je trouve que ça pourrait être un beau projet de proposer un jour quelque chose par l'équipe municipale, en tant que coordination et inviter nos associations qui sont nombreuses sur la commune.

Monsieur Jérôme ROBERT: On vous avait fait l'année dernière la proposition de faire une réunion des présidents d'associations parce qu'en trouvait ça, bien, alors, on trouve que le sort des associations a très bien évolué depuis trois ans et on est plutôt contents de ça et on avait, l'année dernière, évoqué une réunion des présidents parce qu'on pense que ce serait bien de réunir les présidents au moins une fois dans l'année pour qu'ils discutent entre eux, pour voir s'ils ont du matériel en commun, des choses à mettre en commun. On ne voit pas comment ça peut être fait autrement que sous la houlette de la Mairie et peut être qu'après ce que vient d'évoquer Marlène à propos du Téléthon, ça peut être aussi un moyen et un but premier pour les réunir pour qu'après, il y ait d'autres choses qui se fassent ou pas mais au moins qui soient vues tous ensemble. Le Téléthon, ça peut être un axe pour faire une première réunion comme ça et puis voir si après, il y a un intérêt pour que ça perdure ou pas.

.../... (page 35 – suite)

Madame Véronique PUBILL : Il n'y a pas déjà une réunion avec les associations et les présidents ?

Monsieur Stéphane ROY : Oui, je fais au moment du forum des associations au mois de juillet, une rencontre.

Monsieur Jérôme ROBERT: Oui, c'est pour le Forum. Mais ce serait dans un cadre différent, vraiment hors forum pour que les gens se mobilisent mais je crois qu'il faut leur poser la question. Après si ça ne marche pas ou s'ils ne peuvent pas se mobiliser, ben, ils ne se mobiliseront pas. Quant au Téléthon, çà peut être un facteur de motivation forte pour la plupart des associations, pour se forcer à se réunir.

Madame Anne-Sophie PILON: La, déjà, il y a plusieurs manifestations inter associatives et c'est quand même quelque chose qu'il faut motiver pour avoir les troupes.

Monsieur Jérôme ROBERT : Si vous avez besoin d'aide, on peut vous aider.

Madame Anne-Sophie PILON: Oui, oui, mettre les tables, ranger le soir......

Monsieur Jérôme ROBERT : Oui, oui, ça fait 15 ans que je fais ça, donc, je le dis sérieusement, on le peut vraiment si à un moment il faut s'organiser.

Madame Anne-Sophie PILON: Tu sais, quand on range le soir, on n'a pas besoin d'invitations et de convocations. Ça se fait naturellement. Il y a trois manifestations inter associatives, l'Art Bastide avec les associations culturelles, le marché gourmand maintenant avec le repas offert aux bénévoles, le forum des associations, le chocolat show party, j'espère que vous y avez participé cette année, et le carnaval.

Monsieur Jérôme ROBERT: Bon, alors, je ne dis pas, ce n'est pas la peine, je ne dis pas qu'il n'y a pas de synergie et je n'essaie pas de dire qu'il n'y en a pas. Je viens de dire que le forum des associations, on a trouvé très bien comme il avait évolué. On donne une idée, une idée supplémentaire, voilà, peut-être qu'il vous faut du temps pour réfléchir? Le Téléthon et donc réunion des présidents d'associations autour d'un Téléthon, on pense que çà peut être quelque chose de bien pour la commune et pour les associations, après.... De toute façon, c'est vous qui êtes aux commandes, vous en faites ce que vous voulez.

Madame Véronique PUBILL : Ne conclue pas comme ça, tu as l'air de dire qu'on ne veut pas partager. Tu as commencé par dire que çà créerait une synergie qu'il n'y avait pas ; donc, on est obligés de te répondre que la synergie est là et tu reboucles en disant que ce n'est pas ce que tu as dit.

Monsieur Jérôme ROBERT: Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, ce que je veux dire c'est que çà la créerait d'une autre manière, c'est ça que j'ai voulu dire. Encore une fois, ce que je dis, ça générerait autre chose dans un autre contexte.

Madame Anne-Sophie PILON : Ce n'est pas parce qu'une idée est proposée ou suggérée qu'on doit répondre par l'affirmative et qu'on doit répondre tout de suite.

Monsieur Jérôme ROBERT : Je ne sais pas pourquoi tu dis ça, on sait bien, on l'a compris.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous aviez une autre question ou pas ? On a dépassé d'un quart d'heure.

.../... (page 36 – suite)

Monsieur Jérôme ROBERT: Bah, on fait comme on peut. Il y a le terrain synthétique. On n'a pas eu de programme etc... donc, on fait ce qu'on peut. Il y avait le terrain synthétique dont on voudrait discuter si tu veux qu'on ait tout bouclé, un terrain synthétique à Labastide.

Madame Géraldine CHAMBREUIL: C'est par rapport à l'arrivée de tous les habitants, enfin les nouveaux; forcément, le tissu associatif va être impacté. On voit les bienfaits de la salle au niveau du tennis, il y a plus d'adhérents. Là, je pense notamment au foot, il y aura peut-être plus d'enfants qui vont faire du sport et malheureusement, des fois, les terrains ne sont pas praticables et du coup c'est vrai qu'avoir une installation... Alors je ne parle pas à l'instant T mais à terme les terrains synthétiques ont bien évolué, ça peut aussi être une alternative du fait que ces terrains, ça s'arrose moins qu'un terrain enherbé et ça permet surtout comme le terrain couvert......

Monsieur le Maire : Par contre, au niveau environnement ?

Madame Géraldine CHAMBREUIL : Non, mais ça s'arrose moins qu'un terrain classique.

Monsieur le Maire : Enfin, le bilan carbone n'est pas fabuleux.

Monsieur Jérôme ROBERT : Ça dépend...

Madame Géraldine CHAMBREUIL : c'est pour permettre une pratique continue un peu comme pour le tennis avec la salle pour accueillir tout le monde.

Cafouillage incompréhensible

Monsieur le Maire : Est-ce que vous voulez aborder la question diverse ou pas parce que.....

Madame Marlène TABONET MAURY: Oui, tu ne veux pas finir Jérôme?

Monsieur Jérôme ROBERT : Non, parce que là, on peut en discuter, en question diverse, on ne pourra pas.

Monsieur le Maire : On va faire dans l'ordre parce que je trouve que c'est lié quand même à la question diverse.

Madame Géraldine CHAMBREUIL : Non, parce que si tu veux la question sur le terrain, çà peut être éclairé si le terrain n'est pas praticable. Tu ne vas pas jouer même si c'est éclairé. En fait, là, çà permet une » pratique, un peu comme la salle couverte au tennis.

Madame Anne-Sophie PILON : Du coup, on peut débattre, on peut poser la question. Comment vous imaginez le financer ?

Madame Géraldine CHAMBREUIL : Je viens de préciser que ce n'est pas pour tout de suite mais enfin, je sais, pour ce type de terrain comme pour la salle de tennis, tu as beaucoup de financements que ce soit l'ANS, via les fédérations,

Madame Anne-Sophie PILON : Pour le tennis, si on met les chiffres en face, pour le court de tennis c'était 600 000 euros, la fédé c'est 30 000 euros.

Madame Géraldine CHAMBREUIL : Je ne suis pas à la tête de la fédé...

.../... (page 37 – suite)

Monsieur Jérôme ROBERT : Pour le terrain synthétique, c'est plus.

Madame Géraldine CHAMBREUIL : Il y a des fédérations qui sont plus généreuses que d'autres, on va dire.

Madame Anne-Sophie PILON: C'est combien?

Monsieur Jérôme ROBERT : Je pense que çà peut aller jusqu'à 70%, ça répond à ta question ?

Monsieur le Maire : Non, non. Parce que c'est par rapport à l'utilisation.

Monsieur Jérôme ROBERT : Ça peut aller jusqu'à 70% ; Ouais ? c'est inenvisageable ?

Monsieur le Maire: A court terme, je pense qu'en ce qui me concerne je n'envisage pas à court terme. On y réfléchit, c'est OK, mais bon je ne sais pas si vous avez compris les objectifs qui viennent mais je pense qu'il y a des choses quand même à engager qui sont hautement plus sensibles; euh, que passer à un terrain synthétique pour l'instant.

Madame Géraldine CHAMBREUIL : Oui, on est d'accord sur le côté « priorités ».

Monsieur le Maire : Parce que notamment, par rapport au tennis couvert, c'est le cas type, il y a un tennis couvert parce qu'il y a eu l'opportunité avec la communauté de communes. Qu'on soit clairs.

Madame Géraldine CHAMBREUIL : Est-ce qu'il n'y avait pas eu un projet de terrain synthétique avec la communauté à un moment ? Il me semble en avoir entendu parler.

Monsieur le Maire : Je souhaiterais que vous meniez une réflexion un peu plus avancée parce que là, pour l'instant, il en a été question mais...

Madame Géraldine CHAMBREUIL: Oui mais le fait est qu'il faudrait étoffer le tissu associatif.

Monsieur le Maire : Le problème qu'il y a, c'est la taille des clubs qui sont

Madame Géraldine CHAMBREUIL : Pas forcément côté sportif mais aussi au niveau culturel. Il y a des choses super qui sont faites....

Monsieur le Maire : Non, mais après derrière il y a des coûts et il faut les assumer. Entre le fait que ce soit la commune qui les porte ou la communauté de communes, il y a une nuance importante. J'espère que vous la comprenez.

Monsieur Jérôme ROBERT : C'est chaud. Mais encore une fois, si vous prenez un terrain à 70%, la réalité, c'est ce qu'on nous a dit, ça se regarde aussi. Est-ce que c'est une priorité ou ce n'en est pas une, c'est le choix de chacun.

Madame Anne-Sophie PILON : Ça ne s'arrête pas là.

Monsieur le Maire : Mais pour vous, quelle est votre opinion là-dessus ? C'est une priorité ou pas ? Si c'est pour signaler et dire que çà existe OK.

Monsieur Jérôme ROBERT : Non, c'est pour savoir. C'est vous qui êtes aux affaires.

Monsieur le Maire : Non c'est un débat.

.../... (page 38 – suite)

Madame Anne-Sophie PILON: Mais non, c'est un débat mais

Monsieur le Maire : C'est une priorité ou pas ?

Madame Anne-Sophie PILON: Tu ne réponds pas aux questions.

Monsieur Jérôme ROBERT: Pour nous, si c'est une priorité? Moi, je ne suis pas... je vais te donner ma réponse maintenant ce n'est que ma réponse. Je veux dire, elle n'a pas valeur....

Madame Anne-Sophie PILON: Si, elle a beaucoup de valeur;

Monsieur Jérôme ROBERT : Oui, elle a beaucoup de valeur pour toi et je suis très content de le savoir mais elle ne reste que ma réponse.

Madame Marlène TABONET MAURY : Moi je pense que comme le lycée de Gragnague, il a une commune qui....

Madame Anne-Sophie PILON: Non mais on ne l'a pas la réponse, il n'a pas répondu.

Madame Marlène TABONET MAURY: Ah je vais répondre alors, je vais donner mon opinion. Comme le lycée de Gragnague il y a une commune qui porte le projet et que la CCCB soit derrière et que les autres l'appuient, je trouve ça bien. Je pense qu'effectivement que sur notre territoire il manque un synthétique. Au moins, à l'échelle de la communauté, c'est sur et quelle commune va le faire? Celle qui a le plus de moyens, voilà.

Monsieur le Maire : Il faudrait que vous ayez une opinion. Vous êtes quand même conseillère municipale. Vous êtes quand même tout à fait à même de connaître les ordres de grandeur et vous pensez, vous, qu'une commune de 2000 habitants, la plus petite de la communauté de communes, c'est à elle de porter ce truc là pour la communauté de communes. Répondez.

Madame Marlène TABONET MAURY : Ce serait réellement super qu'on monte ce projet et c'est autant subventionné, on voit çà

Madame Anne-Sophie PILON: Non mais quand vous achetez une voiture, même qu'on vous la paye à 70 %, elle ne roulera pas toute seule. Il y a les entretiens, etc... et nous aussi, notre budget de fonctionnement, il est impacté par des équipements. Même le tennis.

Madame Véronique PUBILL: Entretenir une Ferrari, ce n'est pas la même chose que...

Madame Marlène TABONET MAURY: S'il y a plusieurs communes qui participent à l'effort, je ne vois pas en quoi c'est compliqué.

Madame Fanny MOIZAN : : Je ne vois pas les agents de Pechbonnieu venir entretenir le terrain synthétique de Labastide.

Madame Anne-Sophie PILON: IL n'y a pas que l'entretien, il y a l'énergie quand même.

Monsieur le Maire : Répondez, répondez à la question.

Monsieur Jérôme ROBERT : Je vais répondre à la question mais c'est quoi la question ? Je n'ai pas compris la question.

.../... (page 39 – suite)

Madame Anne-Sophie PILON: La question? Mais depuis le début, on est dans un débat d'idées. Il y a des idées qui fusent. Moi, je voudrais revenir sur le fait que, vous, après, vous avez cette grande fierté de dire: « C'est grâce à nous que ça se fait »

Monsieur Jérôme ROBERT : Ce n'est pas l'objet du débat.

----Brouhaha

Madame Anne-Sophie PILON : Bref, on est dans le débat d'idées et quand on vous pose la question très concrète quelles sont les priorités ? Comment vous imaginez les financer ? Pouf, pouf, c'est pas nous c'est vous.

Madame Géraldine CHAMBREUIL : Je n'ai pas parlé de ça pour attiser...

Madame Anne-Sophie PILON: On ne peut pas vous le faire partager? Est-ce que c'est une priorité par rapport à tous les projets que vous mettez sur la table: faire la sécurisation des voiries, je ne sais plus, le city park,

Monsieur Jérôme ROBERT : l'école maternelle.

Madame Anne-Sophie PILON: Il y a plein d'idées qui arrivent. Vous les mettez dans quel ordre?

Madame Marlène TABONET MAURY : Pour les aménagements de sécurité, il y a les amendes de police. On peut s'en servir.

Monsieur Christian ROUGÉ : Ce n'est pas la fortune, les amendes de police.

Madame Marlène TABONET MAURY: On peut quand même faire des choses.

Monsieur Jérôme ROBERT : Bon, vous voulez une réponse ?

Madame Anne-Sophie PILON: Ben, donnez-nous des idées.

Monsieur le Maire : Je pense que vous venez avec des éléments gaillards. Vous êtes là depuis 4 ans maintenant, si vous venez en réunion avec simplement des idées et des éléments partiels c'est un peu....

Madame Véronique PUBILL : Vous avez tous les éléments, chaque fois.

Monsieur Jérôme ROBERT : Ecoutez ? on devrait faire plus et mieux que ce qu'on fait mais....

Madame Anne-Sophie PILON : Mais pas rien que dans le débat d'idées.

Monsieur Jérôme ROBERT : Il y a une chose que je veux te dire quand même Bertrand, je me permets de rebondir sur ce que tu disais, parce que tout à l'heure tu disais : « est ce qu'on peut porter ça pour la communauté de communes » ? Moi, je te dis, pour un projet de cet ordre-là : oui, je pense qu'on peut le porter et je pense qu'on doit vouloir le porter plutôt que de dire que la communauté de communes, de toute façon, nous, on ne peut rien faire, on ne peut pas se passer de quelque chose. S'il y avait un terrain, on peut peut-être faire un lycée comme tu l'as dit au dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire : Tu penses qu'on peut faire un lycée ?

Monsieur Jérôme ROBERT : Non, moi, je ne crois pas.

.../... (page 40 – suite)

Monsieur le Maire : C'est bien, déjà.

Monsieur Jérôme ROBERT: Mais, je viens de te dire, tu parlais du lycée, je suis d'accord avec ça, on ne peut pas être sur un projet de lycée personnellement c'est ma réflexion personnelle, je ne vois pas comment on peut être leader sur un projet comme çà, ce n'est pas adapté à nous. Par contre, qu'à un moment, on puisse prendre une opportunité et se dire ben, tiens, le terrain synthétique qu'il y aura dans la communauté de communes, c'est un truc qu'on peut faire à Labastide, avoir l'ambition que çà soit voilà.

Madame Anne-Sophie PILON : Ce sujet a été évoqué en conseil communautaire.

Monsieur Jérôme ROBERT : Juste ce que je veux dire : faire les choses à Labastide, il faut avoir aussi l'ambition et se dire des fois : bah, ça ouais, ça on peut peut-être le porter.

Madame Patricia MARTIN: Est-ce qu'on pourrait faire aussi une piscine.

Madame Anne-Sophie PILON : Il suffit de ...Pourquoi pas, on est obligés de dire oui.

Monsieur Jérôme ROBERT : Non, mais ça s'étudie. On dit

Madame Véronique PUBILL : Il y a le côté financier, le travail à côté...

Madame Anne-Sophie PILON: Le sujet a été abordé en conseil communautaire. Des élus se sont exprimés et certains on dit: « Un terrain synthétique sur la communauté de communes, ça ne suffira jamais. Ça ne suffira pas parce qu'il y a le rugby, le foot, etc.....

Monsieur le Maire : Il y a plusieurs clubs de foot.

Madame Anne-Sophie PILON: Donc, il en faut au moins trois. Est-ce que tu as une idée du coût de trois équipements, trois terrains synthétiques sur la communauté de communes sans résoudre le problème du lieu parce que si on en met un à Montberon, un à Pechbonnieu, un à Labastide, les autres communes vont dire: « Et nous, pourquoi pas ? Donc, c'est quoi ta proposition ?

Monsieur Jérôme ROBERT : Moi, je ne sais pas, la question c'est quoi, tout à l'heure tu disais, tu posais la question. On te dit, il y a 70% de subventions possible,

Madame Anne-Sophie PILON: On ne conteste pas mais ce n'est pas si évident,

Monsieur Jérôme ROBERT : Mais nous on parle.... Moi, je ne suis pas spécialiste des terrains synthétiques par contre je discute avec des gens qui me font ce retour-là.

Monsieur le Maire : Et tu en as a beaucoup sur les communes de 2000 habitants ?

Monsieur Jérôme ROBERT : Je termine juste. Si c'est comme ça, c'est peut-être faisable. Alors, creusons, regardons, c'est tout ce que je dis.

Monsieur le Maire : Et comme devoir, tu regarderas combien il y en a sur des communes de 2000 habitants qui ont des moyens comparables aux nôtres, que ce ne soit pas Lespinasse ou un truc semblable. Tu me diras combien il y en a ?

Monsieur Jérôme ROBERT : Non mais, je te dis juste Bertrand que

.../... (page 41 – suite)

Madame Anne-Sophie PILON: Tu es complètement hors sol, c'est incroyable.

Monsieur Jérôme ROBERT : Ben non, écoute....

Madame Anne-Sophie PILON: C'est incroyable.

Monsieur Jérôme ROBERT : Je dis juste que je pense que par rapport à ce que tu dis à chaque fois parce que tu le dis souvent, oui, on est Labastide maintenant, moi, je dis qu'il y a des trucs que peut être qu'on pourrait penser faire et peut être réalisé si on avait l'ambition de le faire. C'est mon avis, voilà.

Madame Patricia MARTIN : Si on avait l'ambition de le faire ?

Madame Anne-Sophie PILON: C'est trop facile. Ouais, peut être que tu auras l'occasion de faire et puis on verra si "quand on veut on peut". Ça ? C'est une pensée magique.

Monsieur Jérôme ROBERT : Pour l'instant, on arrive avec.... on a cherché quand même notamment le terrain synthétique, donc ce n'est pas la pensée magique....

Madame Anne-Sophie PILON: Il y a des gens qui y travaillent sur la communauté de communes, cette histoire c'est enfin, il y a des tas d'autres problèmes. On n'a pas dit : « Tiens, il n'y a qu'à, il y a 70 % qui vont nous tomber du ciel, on va le faire. C'est plus compliqué que çà, beaucoup plus compliqué. Monsieur Jérôme ROBERT: On ne tombera pas d'accord, ce n'est pas la peine.

Monsieur le Maire : Je vous remercie, on va aborder le point N° 5 :

5 – <u>INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :</u>

MARCHÉ d'Animation des Structures ALAE – ALSH et CAJ

- ✓ Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud « LEC » 31 TOULOUSE
 - o pour la somme de 238 589,03 €uros
 - durée 1 AN « 01 Janvier au 31 Décembre 2024 »

SIGNALETIQUE

- ✓ SIGNATURE SAS 5, rue Jean Rodier 31400 TOULOUSE
 - o pour la somme de 11 166,04 €uros

.../... (page 42 – suite)

6 – QUESTIONS DIVERSES :

Ensuite il y avait donc la question diverse transmise par mail qui n'est pas signé mais je vais quand même la lire. Enfin, vous voulez la lire peut-être ?

Madame Géraldine CHAMBREUIL: Pourquoi le terrain d'honneur n'est pas éclairé contrairement aux deux autres terrains qui n'ont pas de tribunes. Cela permettrait d'augmenter le nombre d'entraînements de foot en soirée pour l'école de foot, les catégories jeunes. Les pratiquants ont de plus en plus de mal à jouer toute la saison mais surtout sur des terrains de qualités. Ils sont malheureusement de plus en plus mal lotis notamment à Montberon ou les terrains sont sur surexploités et donc souvent impraticables. Une meilleure répartition des équipes et des temps d'utilisation des installations par site serait une solution comme vous le savez.

Ce problème est d'ailleurs celui de tous les sports de pratiques extérieures : foot, rugby.

Monsieur le Maire : Je pense que l'administré qui vous a sollicité pour la question, même vous, vous avez pu voir qu'on n'a pas deux terrains éclairés, il n'y en a qu'un et c'est déjà pas mal. Donc la réponse......

Discussion en aparté entre Jérôme Cavanié et Jérôme Robert.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas besoin de la réponse alors ?

Monsieur Jérôme CAVANIÉ: Non mais quand je suis sollicité, il y a un micro, je peux parler, Jérôme, alors ne joue pas avec ça, je ne suis pas d'accord. On s'expliquera si tu veux mais, on s'explique maintenant. On ne va pas, on n'est pas à la maternelle ici.

Monsieur Jérôme ROBERT: Non,

Monsieur Jérôme CAVANIÉ: Non mais à côté de toi, j'ai l'impression que oui.

Monsieur Jérôme ROBERT : Quand je te parle, je te parle correctement.

Monsieur Jérôme CAVANIÉ: Non, tu me dis çà en messe basse, que tu veux me parler après ou je ne sais pas quand d'ailleurs mais moi, ça ne m'intéresse pas. Il y a un micro, là, tu me parles.

Monsieur Jérôme ROBERT : Non mais...

Monsieur Jérôme CAVANIÉ : Je n'apprécie pas du tout que tu parles doucement. Tu me dis que tu ne comprends pas, moi je t'explique, je te le dis. Devant tout le monde.

Monsieur Jérôme ROBERT : Oui mais....

Monsieur Jérôme CAVANIÉ: Tout haut.

Monsieur Jérôme ROBERT : Je n'aurais pas dû m'adresser à toi, juste comme çà parce que je suis sûr de pouvoir te parler mais je pense....

Monsieur Jérôme CAVANIÉ: Pourquoi tu me parles pendant que Monsieur le Maire parle? Tu ne respectes pas. Tu as fait pareil avec Stéphane tout à l'heure. Il parlait et tu n'arrêtais pas de parler à côté.

.../... (page 43 – suite)

Monsieur Jérôme ROBERT : C'est un débat, on peut quand même discuter.

Monsieur le Maire : Là ce n'est plus le débat. Ton temps de parole est fini, voilà.

Monsieur Jérôme ROBERT : Ce n'est pas le débat, d'accord.

Monsieur le Maire : Ton temps de parole est fini.

Réponse de Monsieur le Maire :

Depuis de très nombreuses années, notre commune met à la disposition des clubs de foot et de rugby, trois terrains de grands jeux; ces dernières années, après échanges entre ces deux clubs, dans la pratique, nos terrains de grands jeux sont utilisés quasi exclusivement par le club de foot, l'OGFC. Après demande des utilisateurs et notamment le club de foot, notre commune a financé un équipement d'éclairage pour un des terrains. Pour le choix du terrain à équiper de l'éclairage, il avait été convenu après échanges avec les utilisateurs et donc notamment le club de foot, que le terrain le plus approprié pour recevoir l'éclairage était le terrain d'entraînement situé à l'opposé de l'entrée; pour les différents interlocuteurs, il était évident que la mise en œuvre d'un éclairage sur le terrain équipé des tribunes, entraînerait inévitablement, avec l'accroissement des entrainements sur ce terrain, l'impossibilité de pouvoir l'utiliser pour des matches à caractère officiel.

En complément de l'installation de l'éclairage, le terrain d'entraînement choisi, a d'ailleurs fait aussi l'objet de travaux d'aménagement pour un budget de 40 000 €.

Nous avons bien évidemment connaissance de la surexploitation des terrains enherbés dus à une utilisation trop intensive de ces terrains, surtout en période hivernale et pluvieuse.

Concernant les équipements mis à disposition du club, notre commune, la plus petite des communes où des enfants, des jeunes et des adultes pratiquent le foot au sein de l'OGFC, prend toute sa part, avec les trois terrains mis à disposition. La contribution annuelle de la commune pour l'entretien des terrains dédiés à la pratique du foot s'élève à plus de 35 000 €.

Si des améliorations sont à apporter aux équipements dont l'association ou les deux associations ont besoin pour continuer leur activité et leur rayonnement, il faut, à notre sens, que la demande se porte à une échelle plus grande que celle de notre commune, ou des seules communes de Montberon et de Pechbonnieu, mais à l'échelle de tout le territoire dont sont issus les pratiquants de ces deux grands clubs.

Monsieur le Maire a déclaré la séance levée à 22 Heures 45.

A Labastide-Saint-Sernin, le, 29 Janvier 2024

La Secrétaire de Séance,

Véronique PUBILL